



Communauté d'Agglomération  
**Privas Centre Ardèche**



Département de la Drôme  
Direction de l'Environnement  
Service Gestion de l'Eau

SATESE Ardèche - Drôme

# **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE**

**ANNEE 2022**



## Table des matières

I	PREAMBULE.....	4
II	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	5
II.A	Le service public d'assainissement collectif.....	5
II.A.1	L'équipe en place.....	5
II.A.2	Le territoire.....	6
II.A.3	Mode de gestion.....	12
II.A.4	Collecte d'autres types d'effluents.....	18
II.A.5	Avis rendus par le service assainissement.....	19
II.A.6	Travaux réalisés en assainissement collectif pendant l'année 2022.....	20
II.A.7	Intervention sur le système de collecte pendant l'année 2022.....	20
II.B	Système d'assainissement collectif de PRIVAS Gratenas.....	20
II.B.1	Système de collecte.....	21
II.B.2	Ouvrages de dépollution.....	22
II.B.3	Réflexion et amélioration à apporter.....	25
II.C	Système d'assainissement collectif de CHAMBENIER.....	25
II.C.1	Système de collecte.....	25
II.C.2	Ouvrages de dépollution.....	26
II.C.3	Réflexion et amélioration à apporter.....	29
II.D	Système d'assainissement collectif de LA VERONNE.....	29
II.D.1	Système de collecte.....	29
II.D.2	Ouvrages de dépollution.....	30
II.D.3	Réflexion et amélioration à apporter.....	33
II.E	Système d'assainissement collectif de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT.....	33
II.E.1	Système de collecte.....	33
II.E.2	Ouvrages de dépollution.....	34
II.E.3	Réflexion et amélioration à apporter.....	36
II.F	Système d'assainissement collectif de ROMPON.....	37
II.F.1	Système de collecte.....	37
II.F.2	Ouvrages de dépollution.....	38
II.F.3	Réflexion et amélioration à apporter.....	40
II.G	Système d'assainissement collectif de BEAUCHASTEL.....	40
II.G.1	Système de collecte.....	40
II.G.2	Ouvrages de dépollution.....	41
II.G.3	Réflexion et amélioration à apporter.....	44
II.H	Système d'assainissement collectif de VERNOUX.....	44
II.H.1	Système de collecte.....	44
II.H.2	Ouvrages de dépollution.....	45
II.I	Système d'assainissement industriel de RHONE VALLEE.....	48
II.I.1	Ouvrages de dépollution.....	48
II.I.2	Réflexion et amélioration à apporter.....	50
II.J	Autres systèmes d'assainissement collectif.....	51
II.J.1	Système de collecte.....	51
II.J.2	Ouvrages de dépollution.....	53
III.	ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	66
III.A	Recettes du service assainissement.....	66
III.A.1	Redevance assainissement collectif.....	66
III.A.3	Conformité des systèmes de traitement soumis à l'Autosurveillance :.....	72
III.A.4	Participation au Financement de l'Assainissement Collectif.....	72
III.B.	Bilan financier du service assainissement.....	74
III.B.1	Fonctionnement.....	74
III.B.2	Investissement.....	75
III.B.3	Dette du service assainissement.....	76



### Budget annexe Assainissement Collectif

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	1 732 308,06 €	562 060,93 €	1 170 247,13 €	0,00 €	0,00 €	15 969 982,19 €
2024	1 700 731,18 €	540 970,88 €	1 159 760,30 €	0,00 €	0,00 €	14 799 735,06 €
2025	1 607 958,24 €	497 077,38 €	1 110 880,86 €	0,00 €	0,00 €	13 639 974,76 €
2026	1 481 958,19 €	458 275,31 €	1 023 682,88 €	0,00 €	0,00 €	12 529 093,90 €
2027	1 373 237,83 €	421 480,14 €	951 757,69 €	0,00 €	0,00 €	11 505 411,02 €
2028	1 331 558,40 €	387 959,50 €	943 598,90 €	0,00 €	0,00 €	10 553 653,33 €
2029	1 175 893,75 €	354 490,22 €	821 403,53 €	0,00 €	0,00 €	9 610 054,43 €
2030	1 146 404,75 €	325 211,67 €	821 193,08 €	0,00 €	0,00 €	8 788 650,90 €
2031	1 106 258,09 €	296 280,24 €	809 977,85 €	0,00 €	0,00 €	7 967 457,82 €
2032	1 063 263,48 €	267 813,88 €	795 449,60 €	0,00 €	0,00 €	7 157 479,97 €
2033	1 003 467,52 €	240 942,77 €	762 524,75 €	0,00 €	0,00 €	6 362 030,37 €
2034	949 567,75 €	215 113,84 €	734 453,91 €	0,00 €	0,00 €	5 599 505,62 €
2035	904 299,88 €	191 541,17 €	712 758,71 €	0,00 €	0,00 €	4 865 051,71 €
2036	753 672,45 €	168 667,83 €	585 004,62 €	0,00 €	0,00 €	4 152 293,00 €
2037	648 405,64 €	147 558,05 €	500 847,59 €	0,00 €	0,00 €	3 567 288,38 €
2038	528 420,11 €	129 186,72 €	399 233,39 €	0,00 €	0,00 €	3 066 440,79 €
2039	483 087,58 €	112 947,80 €	370 139,78 €	0,00 €	0,00 €	2 667 207,40 €
2040	474 324,99 €	98 251,20 €	376 073,79 €	0,00 €	0,00 €	2 297 067,62 €

III.B.4 Synthèse .....	76
IV INDICATEURS DE PERFORMANCES.....	79
V GRANDES DECISIONS PRISES EN 2022.....	82
V.A Évolutions du cadre réglementaire .....	82
V.A.1 Arrêté ministériel du 21 juillet 2015 .....	82
V.A.2 Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République .....	82
VI PERSPECTIVES 2023 .....	83
VII Annexes_RAD 2022 .....	84



## I PREAMBULE

Conformément à l'article L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, le Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) est tenue de présenter au conseil communautaire, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

L'objectif poursuivi par cette obligation est de renforcer la transparence et l'information dans la gestion du service auprès des communes et des usagers.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle est issue de la fusion des Communautés de Communes de « Privas Rhône Vallées » et « d'Eyrieux aux Serres », avec une extension à 9 autres communes ; ces communes étant issues des Communautés de communes de « la Roche de Gourdon », de « Confluences Drôme Ardèche » et des « Châtaigniers ». En 2016, la CAPCA regroupait ainsi 35 communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CAPCA a fusionné avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux composée de 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Jean Chambre, Saint Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Ce sont donc au total 42 communes, dont la ville de Privas - Préfecture de l'Ardèche -, qui ont été regroupées, pour créer un nouvel ensemble territorial d'un seul tenant et sans enclave, en application du nouveau schéma de coopération intercommunal et permettant ainsi, d'en rationaliser la gestion.

L'assainissement collectif de la CAPCA en chiffres clés - Année 2022	
Population totale ( <i>INSEE</i> )	43 358 hab *
Population desservie par un réseau d'assainissement	34 590 hab *
Nombre d'abonnés Assainissement	20 187 usagers *
Nombre d'abonnés Eau Potable	25 172 abonnés
Volume facturé ( <i>hors industriels</i> )	1 717 879 m <sup>3</sup> *
Taux global de collecte (= <i>Nombre d'abonnés assainissement / Nombre d'abonnés eau potable</i> )	80 %
Linéaire total de réseau unitaire	24 562 ml
Linéaire total de réseau eaux usées gravitaire	315 072 ml
Linéaire total de réseau eaux usées pression	33 233 ml
Nombre de stations de traitement des eaux usées (STEU)	37
Nombre de postes de refoulement	101

\* Baix inclus.



## II CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### II.A Le service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement assure le raccordement au réseau public, la collecte, le transport, la dépollution des eaux usées et l'élimination des boues produites.

Le service est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial, ce qui impose un équilibre en recettes et en dépenses. La collectivité a pour cette raison un budget annexe en assainissement collectif, indépendant du budget général, assujéti à la TVA.

#### II.A.1 L'équipe en place

##### II.A.1.1 L'équipe de la CAPCA

Au sein de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE, les services de l'assainissement collectif, non collectif, eau potable et rivières sont sous couvert du Directeur de la Transition Ecologique et des Mobilités. Il veille au bon déroulement de la réalisation des projets, au suivi des opérations en cours, à l'élaboration de projets nécessaires dans le cadre des compétences du service, tant sur les bassins de la Payre et de l'Eyrieux, à la conception des budgets et à la gestion du personnel administratif et technique.

Sous sa responsabilité, une équipe technique et administrative assure donc des missions dans le domaine de l'assainissement collectif, non collectif, eau potable et rivières.

Les agents de la « cellule technique » sont au nombre de 11.

Pour le service assainissement collectif 7 agents réalisent le suivi des travaux, s'occupent des démarches préalables à la mise en œuvre des opérations, répondent aux demandes des usagers, des services des administrations en lien avec les programmes en cours. Les agents des services de l'assainissement, mènent également des actions de terrain, en participant aux réunions de chantiers, et en assurant l'entretien et la surveillance des systèmes d'assainissement collectif.

Pour le service assainissement non collectif, 2 techniciens assurent la réalisation des diagnostics de bon fonctions, de vente, de conception et réalisation et un agent assure la programmation et le suivi administratif des dossiers.

Au service rivières, deux agents mènent des actions de restauration des cours d'eau, de végétation, de lutte contre l'invasion d'espèces invasives, de prévention du risque d'inondation et assurent des animations diverses sur ce thème.

Le personnel de la « cellule administrative », composée de 4 personnes assure l'ensemble des tâches administratives. Une personne est dévolue au service de la facturation de l'assainissement collectif, non collectif et eau potable [saisie des index, prise en compte des demandes (informations générales sur la facturation et tarifs, changements d'adresses, dégrèvements, mensualisations, prélèvements à l'échéance des factures, ...)]. La comptabilité des services assainissement collectif, non collectif et eau potable est assurée par un agent qui est en charge de l'émission des mandats, titres, rôles, suivi des budgets, .... D'autres actions telles que la préparation des réunions, des commissions, des demandes des subventions, du suivi des marchés, de la rédaction des différents courriers dépendent aussi du service administratif.

##### II.A.1.2 L'équipe de la société VEOLIA EAU

La société VEOLIA EAU intervient sur les périmètres de la Veronne, le Pays de Vernoux, Beauchastel, St Laurent du Pape, St Fortunat. Au sein de la **société VEOLIA EAU**, 8 personnes interviennent en totalité ou en partie sur le territoire de la CAPCA. Elles dépendent du responsable du service « Drôme-Ardèche » basé à l'agence de St Peray.



Les agents techniques de **la société VEOLIA EAU** interviennent pour des missions de maintenance, d'exploitation, d'électromécanique, d'automatisme et d'astreinte.

La partie administrative est réalisée par l'agence de Valence et au siège régional de Vaux en Velin (69).

#### **II.A.1.3 L'équipe de la société SAUR**

La société SAUR intervient sur le périmètre de Chambenier et de la STEP Industrielle de Le Pouzin Au sein de **la société SAUR**, une personne intervient en totalité ou en partie sur le territoire de la CAPCA. Elle dépend du responsable de service « Assainissement Vallée du Rhône » basé à la Direction Territoriale de Montélimar. L'agent technique de **la société SAUR** intervient pour des missions de maintenance, d'exploitation, d'électromécanique et d'automatisme.

La partie administrative est réalisée par la DT de Montélimar.

#### **II.A.1.4 L'équipe de la société SUEZ**

La société SUEZ intervient sur le périmètre Ouvèze. Au sein de **la société SUEZ**, une personne intervient en totalité sur le territoire de la CAPCA. Elle dépend du responsable de l'Agence Drôme - Ardèche basé à Montélimar. L'équipe Maintenance assure le renfort de l'exploitant sur les stations et les postes de relevage.

### **II.A.2 Le territoire**

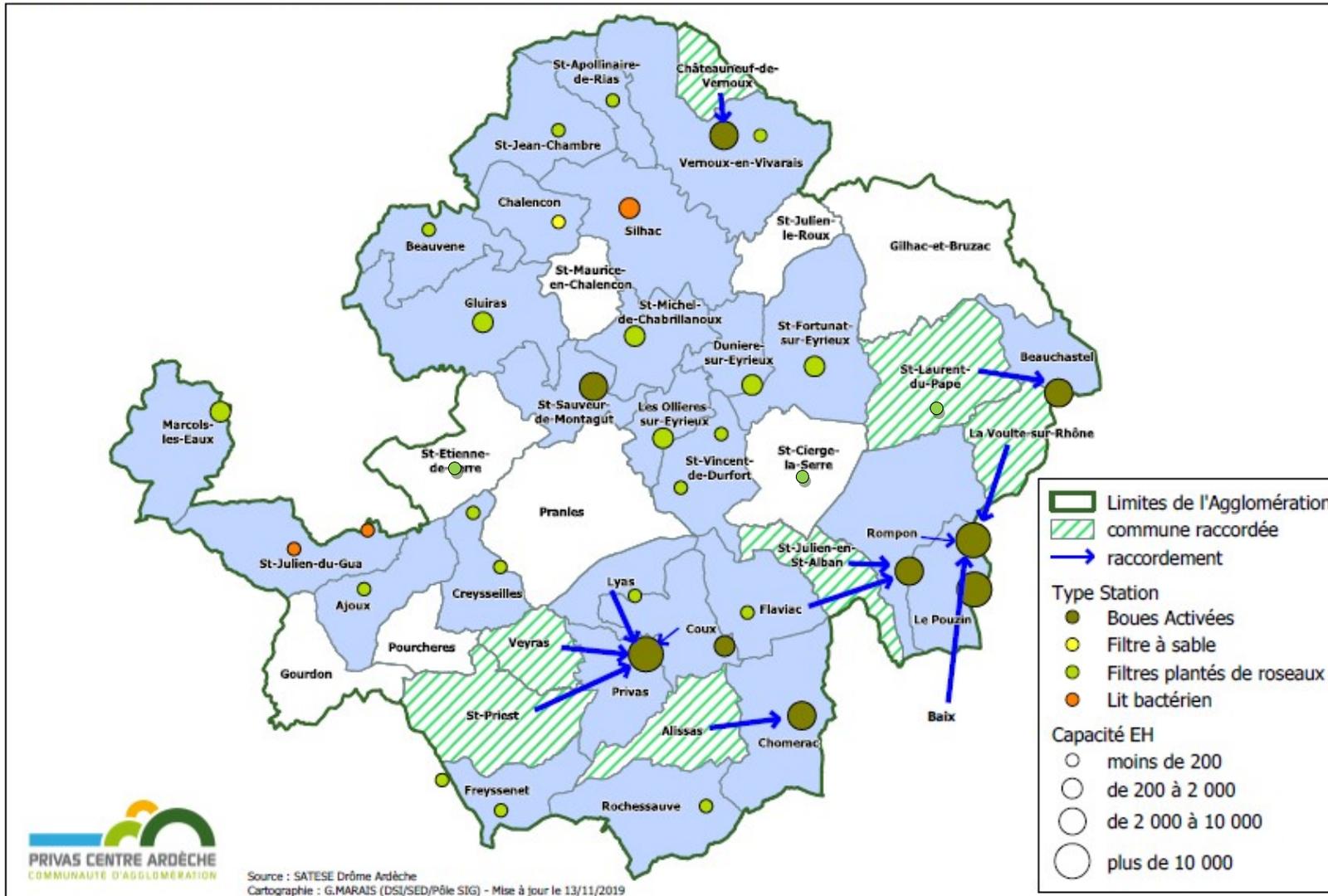
Le présent Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif porte sur la totalité des 42 communes de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE.

#### **II.A.2.1 Le patrimoine sur le territoire de la CAPCA**

La répartition des unités de traitement et du type de filière est présentée selon la cartographie et le tableau suivant :



## OUVRAGES ÉPURATOIRES - CA PRIVAS CENTRE ARDÈCHE





Les caractéristiques des systèmes de collecte sont synthétisées ci-dessous :

Communes	Système d'assainissement	Linéaires de réseaux (mètres linéaires)			Nombre de postes de relevage	Nombre d'ouvrages de délestage
		Unitaire	Séparatif	Refolement		
Ajoux	Ajoux		522			2
Alissas	Chomérac (La Veronne)		17 276	90	2	1
Baix	Privas		12 500	3 300	3	
Beauchastel	Beauchastel	1 461	13 450	1 337	8	6
Beauvène	Beauvène		1 530	130	1	
Chalencon	Chalencon		3 926	867	3	3
Chomérac	Chomérac (La Veronne)	219	25 348	1 217	5	8
Coux (Masneuf et VdCoux)	Privas		2 806			
Coux	Coux		9 337	1 119	7	5
Creysseilles	Le Village, Le Fermeil		2 361			
Creysseilles	Magérouan		533			1
Dunière sur Eyrieux	Dunière sur Eyrieux		3 614	236	3	3
Flaviac	Rompon		11488	386	2	1
Flaviac	La Léouze		544			
Freyssenet	Le Village		604			
Freyssenet	La Prade		651			
Gluiras	Gluiras		3 658			1
Lyas (le petit Tournon)	Privas		1 297	1 033	3	3
Lyas (Haut Lyas)	Lyas		2 845	90	1	
La Voulte sur Rhône	Chambenier	14 213	16 201	7183	10	17
Le Pouzin	Chambenier	4 144	15 450	6 421	9	14
Les Ollières sur Eyrieux	Les Ollières sur Eyrieux		7 291	654	3	4
Marcols les Eaux	Marcols les Eaux		4 040		1	1
Privas	Privas		48 477	1 954	5	11
Rochessauve	Rochessauve		1 939			
Rompon 1	Rompon		8449	111	1	3
Rompon 2	Chambenier		3 540	240	1	
Saint Cierge la Serre	Saint Cierge la Serre		1 067	120	1	
Saint Etienne de Serre	Saint Etienne de Serre		970			
St Fortunat sur Eyrieux	St Fortunat sur Eyrieux		6 648	939	2	5
St Julien du Gua	Le Village	185	1 452		1	
St Julien du Gua	La Pervenche		250			
St Julien en St Alban	Rompon		16 289	183	1	1
St Laurent du Pape	Beauchastel	175	11 729	1 117	5	3
St Laurent du Pape Royas	St Laurent du pape		1 291	134	1	
St Michel de Chabrilanoux	St Michel de Ch.		3 539	191	1	1
St Sauveur de Montagut	St Sauveur de Montagut		15 122	2 267	7	7
St Vincent de Durfort	Le Village		2 225	44	2	4
St Priest	Privas		11 381	167	1	2
Veyras	Privas		14 794	3 511	6	5
Châteauneuf de Vernoux	Châteauneuf de Vernoux		3 337	590	1	1
St Apollinaire de Rias	St Apollinaire de Rias		754			
St Jean Chambre	St Jean Chambre		1 362			1



Silhac	Silhac		884			
Vernoux en Vivarais	Vernoux en Vivarais	8 309	14 813	1 013	4	17
Vernoux en Vivarais	Hameau de la justice					
<b>TOTAL</b>		<b>24 562</b>	<b>315 072</b>	<b>33 233</b>	<b>101</b>	<b>130</b>

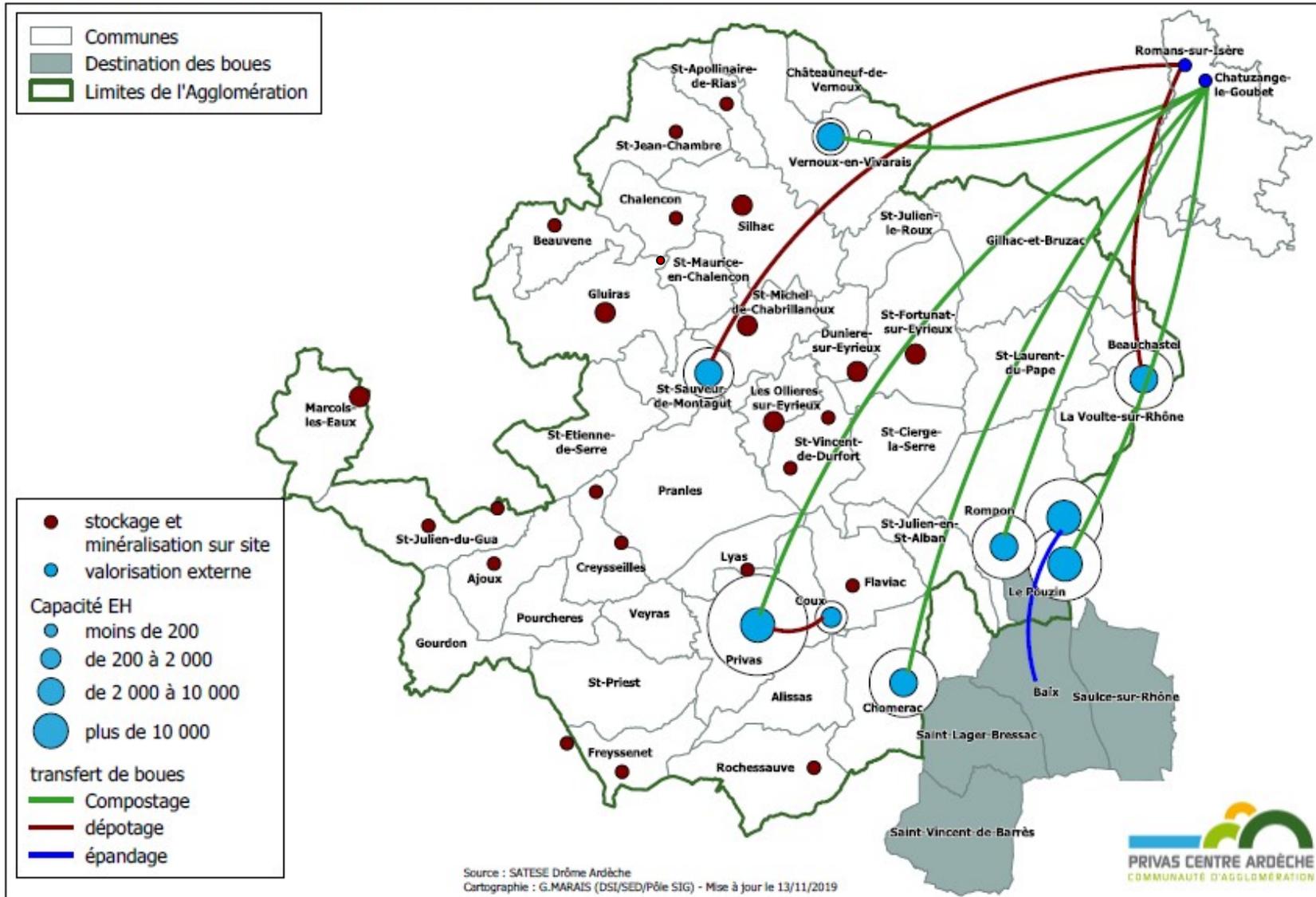
La synthèse du patrimoine globale est représentée ci après :

CAPCA	Filières d'épuration				Linéaire de collecte	Postes de refoulement
	Boues Activées	Filtres plantés	Lits bactériens	Filtres à sable		
	9	24	3	1	336 306 ml	99
<b>Total</b>	<b>37</b>					

Sur le territoire, les boues d'épuration de l'ensemble des ouvrages, sont gérées selon le graphique suivant :



## TRANSFERTS DE BOUES - CA PRIVAS CENTRE ARDÈCHE





## II.A.2.2 Les abonnés à l'assainissement sur le territoire de la CAPCA

Communes	Population Insee 2020	Estimation population desservie	Taux de collecte	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m <sup>3</sup>
Ajoux	79	21	26%	22	982
Alissas	1447	1328	92%	672	79 537
<i>Baix*</i>	<i>1114</i>	<i>780</i>	<i>70%</i>	<i>442</i>	<i>35 636</i>
Beauchastel	1840	1726	94%	801	66 362
Beauvène	206	59	29%	51,5	2972
Chalencon	338	207	61%	145	9441
Châteauneuf de Vernoux	265	193	73%	105	19303
Chomérac	3004	2319	77%	1277	98542
Coux (Masneuf et Villeneuve de Coux)	247	212	86%	39	36239
Coux	1412	664	47%	382	
Creysseilles	153	69	45%	46,5	3083
Dunière sur Eyrieux	436	279	64%	170	10771
Flaviac (Rompon)	1186	1020	86%	538	45891
Flaviac (La Léouze)	54	31	57%	22	
Freysenet	46	34	73%	46	9376
Gluiras	368	96	26%	73,5	
Lyas (Le Petit Tournon)	424	225	53%	79,5	217564
Lyas	174	129	74%	42	
La Voulte sur Rhône	4828	4538	94%	2511	217564
Le Pouzin	2883	2681	93%	2852	127130
Les Ollières sur Eyrieux	1011	708	70%	437	39000
Marcols les Eaux	279	198	71%	131,5	10702
Privas	8567	8053	94%	4415,5	493553
Rochessauve	461	143	31%	87	4864
Rompon 1	988	652	66%	287	36069
Rompon 2 (Chambenier)	143	96	67%	80	
St Apollinaire de Rias	206	23	11%	14	501
St Fortunat sur Eyrieux	784	533	68%	324	23861
St Jean Chambre	254	58	23%	47	1854
St Julien du Gua	169	42	25%	66,5	3169
St Julien en St Alban	1434	1190	83%	604	54618
St Laurent du Pape	1600	1376	86%	710	56091
St Michel de Chabrilanoux	404	105	26%	77	4950
St Sauveur de Montagut	1103	960	87%	634	35788
St Vincent de Durfort	269	126	47%	103	2262
Silhac	382	42	11%	36	1323
Vernoux en Vivarais	1970	1458	74%	877	124751
St Priest	1320	964	73%	392	36909
Veyras	1510	1253	83%	548	55729
<b>TOTAL</b>	<b>43 358</b>	<b>34 590</b>	<b>79%</b>	<b>20 187</b>	<b>1 753 506</b>

\*BAIX est hors périmètre CAPCA mais raccordé à la STEP de Chambenier



Le nombre de réclamations est réparti comme suit :

Gestionnaire	Taux de réclamations
VEOLIA	5,88 unités /1000 abonnés
SAUR	0
CAPCA	Non connu

### II.A.3 Mode de gestion

Le fonctionnement du service assainissement de la CAPCA s'effectue selon deux modes de gestion :

- la régie directe : la collectivité assure directement tout ou une partie de la gestion de son service,
- la gestion déléguée : la collectivité délègue tout ou une partie du service à une entreprise spécialisée, pour une durée donnée. La collectivité décide et finance les investissements et reste propriétaire des équipements, tandis que l'entreprise délégataire exploite et entretient les équipements.

Système d'assainissement	Filières de traitement	Capacité	Commune concernée	Mode de gestion			Périmètre
				Collecte	Transfert	Traitement	
Ajoux	FPR	110 EH	Ajoux	Régie			
Beauvène	FPR	150 EH	Beauvène	Régie			
Chalencon	Filtres à sable	150/420 EH	Chalencon	Régie	DSP	Régie	
Chalencon La Gare	FPR	70 EH	Chaencon	Régie			
Creysseilles Village Le Fermeil	FPR	150 EH	Creysseilles	Régie			
Creysseilles Magérouan	FPR	40 EH	Creysseilles	Régie			
Dunière sur Eyrieux	FPR	600 EH	Dunière sur Eyrieux	Régie	DSP	Régie	
Freysenet le Village	FPR	60 EH	Freysenet	Régie			
Freysenet la Prade	FPR	50 EH	Freysenet	Régie			
Gluiras	FPR	300 EH	Gluiras	Régie			
Marcols les Eaux	FPR	730 EH	Marcols les Eaux	Régie			
Rochessaue	FPR	170 EH	Rochessaue	Régie			
Saint Cierge la serre	FPR	85/140EH	Saint Cierge la serre	Régie			
Saint Etienne de Serre	FPR	70/120EH	Saint Etienne de Serre	Régie			
Saint Julien du Gua Village	Lit bactérien	170 EH	Saint Julien du Gua	Régie			
Saint Julien du Gua La pervenche	Lit bactérien	50 EH	Saint Julien du Gua	Régie			
Saint Michel de chabrilanoux	FPR	250 EH	Saint Michel de Chabrilanoux	Régie			
Saint Vincent de Durfort Village	FPR	100 EH	Saint Vincent de Durfort	Régie			
Saint Vincent de Durfort Le Chambon de Bavas	FPR	110 EH	Saint Vincent de Durfort	Régie			
STEP industriel Parc Rhône Vallée	Boues Activées	30 000EH	Le Pouzin	Régie			
La Veronne	Boues Activées	4 000 EH	Alissas	Régie	DSP	DSP	La Veronne
			Chomerac				
Les Ollières sur Eyrieux	FPR	1 900 EH	Les Ollières sur Eyrieux	Régie			Les Ollières
Saint Fortunat sur Eyrieux	FPR	700 EH	Saint Fortunat sur Eyrieux	DSP			Saint Fortunat
Beauchastel	Boues Activées	2 500EH	Beauchastel	DSP			Beauchastel

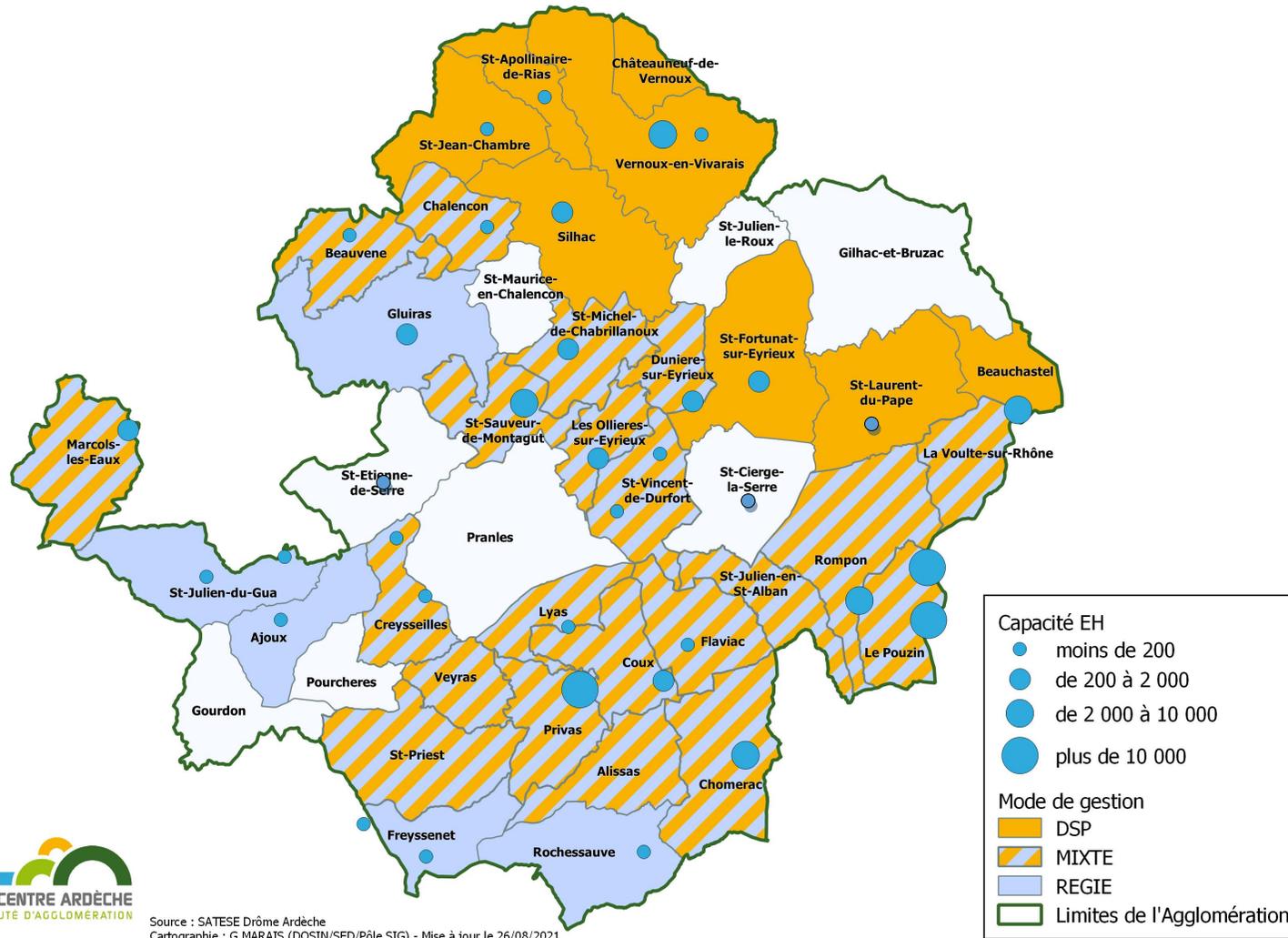


Saint Laurent du Pape			Saint Laurent du Pape	DSP			Saint Laurent
Saint Laurent du Pape Royas	FPR	100EH	Hameau de Royas	Régie			
Saint Sauveur de Montagut	Boues Activées	3 600 EH	Saint Sauveur de Montagut	Régie	DSP		Saint Sauveur
Coux	Boues Activées	700 EH	Coux	Régie	DSP	DSP	Ouvèze
Flaviac La Léouze	FPR	80 EH	Flaviac	Régie			
Privas	Boues Activées	18 000EH	Privas	Régie	DSP	DSP	
			Saint Priest				
			Lyas (le petit tournon)				
			Coux (Masneuf et une partie de Villeneuve Veyras)				
Rompon	Boues Activées	2800 EH	Rompon 1	Régie	DSP	DSP	
			Flaviac	Régie	DSP	DSP	
			Saint Julien en Saint Alban	Régie	DSP	DSP	
Lyas	FPR	160 EH	Lyas (Village)	Régie			
Chambenier	Boues Activées	12000 EH	Le Pouzin	Régie	DSP	DSP	
			Rompon 2				
			La Voulte sur Rhône				
			BAIX (non périmètre CAPCA)				
St Apollinaire de Rias	FPR	55 EH	St Apollinaire de Rias	DSP			Pays de Vernoux
St Jean Chambre	FPR	120 EH	St Jean Chambre	DSP			
Silhac	Lit bactérien	200 EH	Silhac	DSP			
Vernoux Hameau de la Justice	FPR	120 EH	Vernoux en Vivarais	DSP			
Vernoux en Vivarais	Boues Activées	4000 EH	Vernoux en Vivarais	DSP			
			Châteauneuf de Vernoux				

L'année 2022 a été marquée par la mise en service de deux nouvelles stations d'épuration de type filtres plantés de roseaux sur les communes de St Etienne de Serre et de St Cierge la Serre et la création des réseaux d'assainissement sur ces mêmes communes.



## MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CA PRIVAS CENTRE ARDÈCHE





Communauté d'Agglomération  
**Privas Centre Ardèche**







L'année 2022 a débuté par un changement de délégataire au niveau de deux périmètres :

- Périmètre OUVÈZE : Stations d'épuration de Gratenas, de Coux et de Rompon confiées en Délégation de Service Public à SUEZ (en remplacement de VEOLIA) ;
- Station d'épuration industrielle de la zone d'activité de le Pouzin confiée en prestation de service à la SAUR (en remplacement de VEOLIA).

Les contrats de délégation de service public prendront fin aux dates suivantes :

- Périmètre de la Véronne : 30/12/2022
- Périmètre de Beauchastel : 31/12/2022
- Périmètre de St Laurent du Pape : 31/01/2024
- Périmètre d'Ouvèze : 31/12/2033
- Périmètre de Chambenier : 31/12/2025
- Périmètre du Pays de Vernoux : 31/12/2025.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardeche devra se positionner sur l'éventuelle reconduction de ces contrats.

En fin d'année 2022, après étude des modes de gestion, la CAPCA a fait le choix d'intégrer le périmètre de la Véronne au contrat de délégation de Chambenier de la SAUR et de reprendre en régie le périmètre de Beauchastel avec la mise en place d'un contrat de prestation de service avec Véolia pour l'exploitation de la station d'épuration et les astreintes station et postes de refoulement.

#### II.A.4 Collecte d'autres types d'effluents

- Matières de vidange et de curage

Les matières issues de la vidange des fosses septiques et toutes eaux ou du curage des réseaux d'assainissement, sont collectées par des sociétés spécialisées devant détenir un agrément délivré par les services de l'État.

Ces sociétés doivent assurer l'élimination de ces matières dans des lieux permettant un traitement conforme à la réglementation.

Certaines de ces sociétés, sont autorisées à apporter les matières collectées sur les ouvrages de la Communauté d'Agglomération afin de réaliser leur épuration, dans les conditions techniques et financières définies dans des conventions spéciales, passées avec la collectivité.

Les tiers conventionnés sont listés dans le tableau suivant :

Tiers engagé	Système d'assainissement concerné
Société Eyrieux Assainissement	Gratenas PRIVAS
Société Allo services et vidanges	Gratenas PRIVAS
Société L.V. Assainissement	Gratenas PRIVAS
Société Bertrand TP	Gratenas PRIVAS / CHAMBENIER

Les répartitions de boues évacuées selon les sites de dépotages sont les suivantes :

Site de dépotage	Boues évacuées en m <sup>3</sup> /an					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
STEP Gratenas	50	84	165	232	297	191
STEP Chambenier	42	0	0	94	0	0

Les volumes des matières de vidange qui sont retraités sur les installations ont diminué en 2022.



- Effluents non domestiques

Le déversement dans les réseaux publics d'assainissement, d'effluents issus d'activités économiques présentant des caractéristiques différentes des eaux usées produites par les usages classiques d'une habitation, doit être autorisé par un arrêté auquel est annexée une convention spéciale de déversement, définissant les conditions techniques et financières du raccordement.

Un prétraitement sur le site de l'activité peut notamment être exigé par la collectivité.

Les tiers conventionnés sont listés dans le tableau suivant :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet	Systèmes d'assainissement concernés
Réception d'effluents	Ets Clément Faugier	Convention spéciale de déversement	Gratenas PRIVAS
Réception d'effluents	PMG Ardèche	Convention spéciale de déversement	ROMPON
Réception d'effluents	Baix	Convention de rejets d'eaux usées domestiques de la commune de Baix	Le Chambenier
Réception d'effluents	Moulin de la Chaume	Convention spéciale de déversement	Le Chambenier
Réception d'effluents	Altho	Convention spéciale de déversement	Parc industriel Rhône Vallée
Réception d'effluents	Cuisine et Potager	Convention spéciale de déversement	Parc industriel Rhône Vallée
Réception d'effluents	Aoste	Convention spéciale de déversement	Vernoux
Réception d'effluents	Gueze Salaison	Convention spéciale de déversement	Vernoux
Réception d'effluents	Courtial	Convention spéciale de déversement	Chateauneuf de Vernoux

#### II.A.5 Avis rendus par le service assainissement

Le service assainissement est sollicité par de nombreux services afin d'émettre un avis relatif à l'assainissement des logements mais aussi, dans le cadre de travaux à proximité des ouvrages de la collectivité. Ainsi 3 632 dossiers ont été traités en 2022.

La répartition du nombre d'avis rendus est présentée sur le tableau suivant :

CAPCA	Avis au titre de l'urbanisme	Avis aux notaires	ATU/DT/DICT*	Total
<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>154</b>	<b>3 240</b>	<b>3 632</b>

#### \*DT et DICT :

Les travaux prévus à proximité des canalisations et des réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de la déclaration de projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage, et de la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), par l'exécutant des travaux. Toute déclaration doit obligatoirement être précédée d'une consultation du guichet unique (ex : le téléservice « réseau-et-canalisation »), accessible en ligne et qui recense la totalité des réseaux présents sur le territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice, leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leur endommagement lors de travaux par des tiers réalisés à proximité.



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Le nombre d'avis traités était en forte hausse jusqu'en 2018, il était en baisse pour l'année 2019, il se stabilise en 2020, remonte en flèche en 2021 et redescend légèrement en 2022.

## II.A.6 Travaux réalisés en assainissement collectif pendant l'année 2022

Lors de l'exercice 2022, ont été poursuivis des travaux engagés en 2021 mais non finalisés ou non réalisés, tels que :

- Saint-Cierge La Serre : travaux de construction d'une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » et d'un réseau de collecte des eaux usées au centre bourg (coût : 438 557 € HT),
- Chalencon : travaux d'assainissement pour le renouvellement de la station d'épuration (coût restant : 288 322 € HT),
- La Voulte sur Rhône : travaux de restructuration du réseau principal d'eaux usées et préparation pour une mise en séparatif (coût : 500 260 € HT),
- Beauchastel : travaux de réhabilitation et de raccordement au réseau d'eaux usées du quartier de l'île Blaud (coût : 667 130 € HT),
- Saint Sauveur de Montagut : travaux de restructuration du réseau principal d'eaux usées et préparation pour une mise en séparatif entre le pont et la Rue des Ecoles (coût restant : 852 442 € HT),
- Le Pouzin : travaux d'assainissement (mise en séparatif) rue des 14 Martyrs (coût : 371 703 € HT).

L'année 2022 a également vu le lancement de nouvelles opérations telles que :

- Chomérac : travaux de restructuration du réseau principal d'eaux usées (coût : 517 360 € HT)
- St Michel de Chabrilanoux : raccordement du camping au réseau d'eaux usées et à la STEP (coût : 326 000 € HT) + création de réseaux internes au camping (coût : 187 000 € HT)
- Privas : amélioration du siphon situé sous la rivière Ouvèze sur la combe de Privas (coût : 225 421 € HT),

Au total, 134 nouveaux branchements ont été réalisés hors travaux d'extension des réseaux d'assainissement et lotissements.

## II.A.7 Intervention sur le système de collecte pendant l'année 2022

Les interventions sur le réseau d'assainissement sont répertoriées selon le tableau suivant :

Type d'interventions	Nombre d'interventions			
	Secteur en régie		Secteur en délégation	
	2021	2022	2021	2022
Interventions		11	Saur : 27	VEOLIA : 523 SAUR : 125
Passages caméra		200	VEOLIA : 7	VEOLIA : 0 SAUR : 0
Curages curatifs		-	140 mL	VEOLIA : 1 444 mL SAUR : 0 mL

## II.B Système d'assainissement collectif de PRIVAS Gratenas



## II.B.1 Système de collecte

- Patrimoine exploité

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées des communes de Privas, Veyras, Saint Priest et une partie de Lyas et de Coux. Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi, de postes de refoulement et d'ouvrages de délestage.

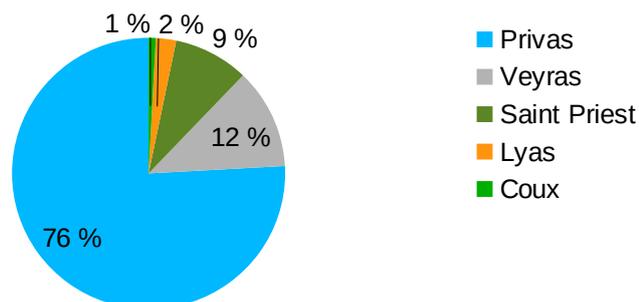
	Réseau séparatif eaux usées	Réseau unitaire	Réseau en refoulement	Postes de refoulement	Ouvrages de délestage
Privas	48 477 ml	0	1 954 ml	11	6
Veyras	14 794 ml	0	3 511 ml	6	5
Saint Priest	11 381 ml	0	167 ml	1	2
Lyas (Le Petit Tournon)	1 297 ml	0	1 033 ml	3	3
Coux (Masneuf et Villeneuve de Coux)	2 806 ml	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>78 755 ml</b>	<b>0</b>	<b>6 666 ml</b>	<b>21</b>	<b>16</b>

- Abonnés du service

Les taux de collecte sont les suivants :

	Population Insee 2020	Estimation de la population assainie	Taux global de collecte	Nombre d'abonnés	Exploitant du réseau de collecte
Privas	8 567	8 053	94%	4 415,5	CAPCA
Veyras	1 510	1 253	83%	548	CAPCA
Saint Priest	1 320	964	73%	392	CAPCA
Lyas (Le Petit Tournon)	424	225	53%	79,5	CAPCA
Coux (Masneuf et Villeneuve de Coux)	247	212	86%	39	CAPCA
<b>Total</b>	<b>12 068</b>	<b>10 707</b>	<b>88%</b>	<b>5 474</b>	

Répartition des populations assainies par communes





- Volumes rejetés dans le milieu naturel sans traitement

Les réseaux sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors, que leur capacité est dépassée par temps de pluie.

Les principaux déversoirs d'orage font l'objet d'un suivi métrologique permettant de déterminer les volumes déversés :

Déversement	Volumes rejetés
3 DO en auto-surveillance sur le réseau et 1 DO équipé non déclaré en AS	683 m <sup>3</sup>
DO entrée STEP	11 019 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>11 702 m<sup>3</sup></b>

## II.B.2 Ouvrages de dépollution

La station de traitement des eaux usées de Privas, d'une capacité de temps sec de 18 000 EH, permet de traiter 4000 m<sup>3</sup>/j d'effluents.

- Volumes entrants sur l'installation

	2020	2021	2022	Evolution
Volume d'effluents traité sur la filière	641 494 m <sup>3</sup>	642 059 m <sup>3</sup>	685 740 m <sup>3</sup>	2,6 %
Volume déversé en tête	138 m <sup>3</sup>	6 411 m <sup>3</sup>	11 019 m <sup>3</sup>	72 %
<b>Volume total</b>	<b>639 628 m<sup>3</sup></b>	<b>648 470 m<sup>3</sup></b>	<b>696 759 m<sup>3</sup></b>	<b>7,4 %</b>

- Taux de charge de la file biologique

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue en 2020	Charge moyenne journalière reçue en 2021	Charge moyenne journalière reçue en 2022	Taux de charge 2022		Evolution du taux de charge
					En %	En EH	
Charge volumique	4 000 m <sup>3</sup> /j	1 757 m <sup>3</sup> /j	1 759 m <sup>3</sup> /j	1 878 m <sup>3</sup> /j	47 %	12 520	7 %
Charge organique	1 080 kg/j DBO5	718 kg/j DBO5	721 kg/j DBO5	504,4 Kg/j DBO5	47 %	840	- 30 %

Le taux de charge hydraulique et organique se stabilise depuis plusieurs années.

Selon les charges moyennes enregistrées, la capacité nominale de la station n'est pas atteinte. Il est important de noter que des pics de charge sont fréquents. Ils sont dus à l'activité industrielle présente sur le périmètre de cet ouvrage, mais n'altèrent en rien la qualité du traitement.

Le taux de charge hydraulique est en cohérence avec les taux de charge organiques.

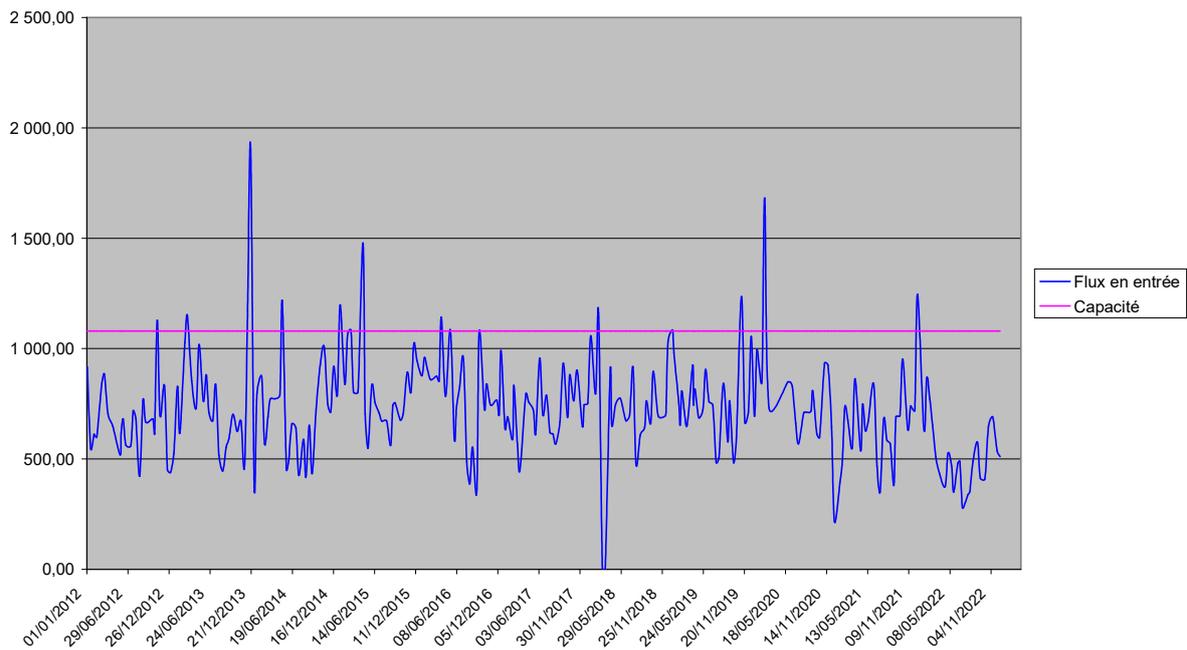
Les graphiques ci-après représentent les variations de la charge organique et hydraulique sur les 10 dernières années.



A noter que l'année 2022 a été marqué :

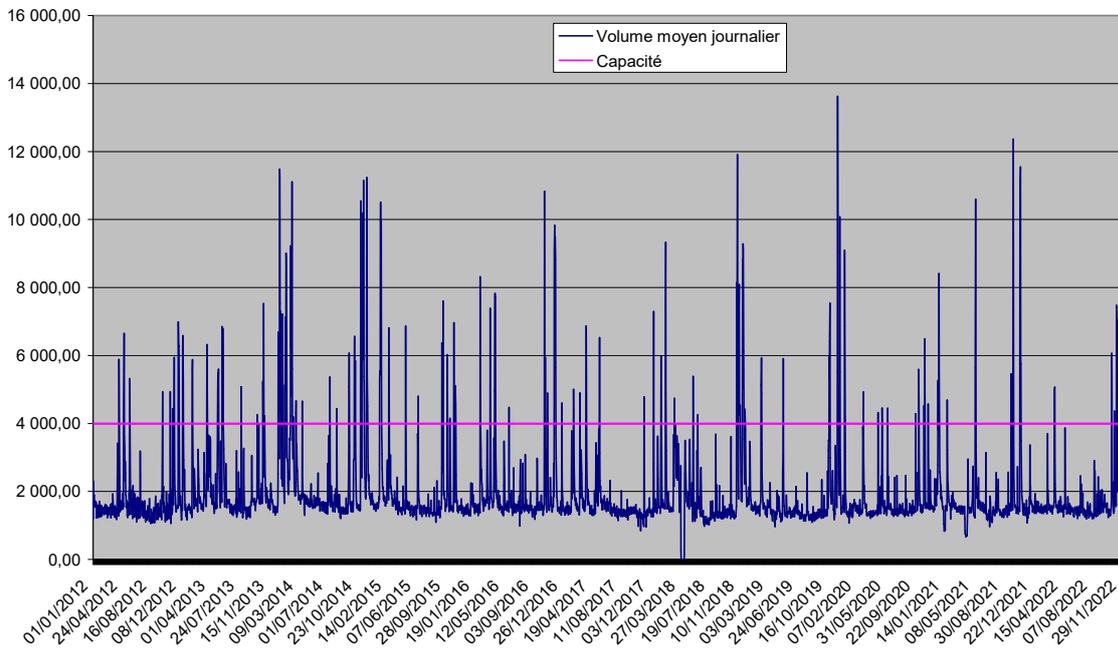
- par l'arrêt de l'abattoir de Privas
  - par l'arrêt du Méthaniseur Logis du Roy (prétraitement de Clément Faugier) à Privas.
- Cette décision a été prise suite à l'audit réalisé sur le 1er semestre 2022 par le nouvel délégataire SUEZ. Ce diagnostic a confirmé l'état défectueux du matériel de cette installation ce qui entraînait de nombreux dysfonctionnements au niveau des rendements et des défauts de mesures. Ce diagnostic a également mis en évidence des risques d'incendies et d'explosion dus à une panne du dispositif de valorisation du biogaz provoquant une fuite de ce combustible dans un espace confiné et insuffisamment ventilé.

**Privas - Charge Organique**





### Volume PRIVAS



- Performances du traitement biologique

Les performances minimales attendues sont fixées par un arrêté d'autorisation. Des bilans de pollution en entrée et en sortie, sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures, afin de juger la conformité du traitement.

Pour l'année 2022, les données enregistrées relatives au niveau de rejets sont les suivantes :

Paramètre	Concentration aux rejets réglementaires	Niveau de rejets moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5 mg/L	25	5,5	80 %	98 %	24
DCO mg/L	80	24,7	75 %	97 %	24
MES mg/L	35	4,4	90 %	99 %	24
NGL mg/L	10	8,83	70 %	89 %	12
Pt mg/L	2	0,39	80 %	96 %	12

Les performances épuratoires de la file biologique sont satisfaisantes.

- Sous-produits

Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.



Nature	Quantité annuelle 2021	Quantité annuelle 2022	Evolution	Destination
Boues	146,5 t MS	262,6 t MS	79 %	Plate-forme de compostage
Sables	4,3 t	7,32 t	70 %	Centre de stockage des déchets
Refus de dégrillage	33,5 t	45,64 t	36 %	Centre de stockage des déchets

### II.B.3 Réflexion et amélioration à apporter

Sur ces infrastructures, le patrimoine du système de collecte est vieillissant. En temps de pluie, le phénomène de ressuyage est important malgré un caractère séparatif des ouvrages. Des efforts de renouvellement patrimonial devront être envisagés, sur ce système de collecte.

## II.C Système d'assainissement collectif de CHAMBENIER

### II.C.1 Système de collecte

- Patrimoine exploité

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées des communes de Baix, Le Pouzin, La Voulte sur Rhône et une partie de la commune de Rompon. Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement.

	Réseau séparatif	Réseau unitaire	Conduite en refoulement	Postes de refoulement	Ouvrages de délestage
Baix	12 500 ml	0	3 300 ml	3	0
Le Pouzin	15 450 ml	4 144 ml	6 421 ml	9	14
La Voulte	16 201 ml	14 213 ml	7 183 ml	10	17
Rompon 2	3 540 ml	0	240 ml	1	0
Total	47 691 ml	18 357 ml	17 144 ml	23	31

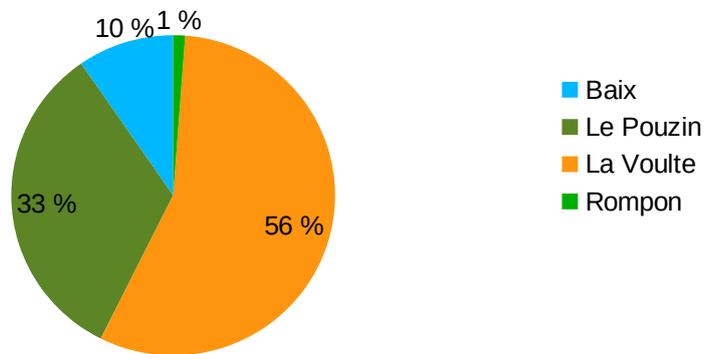
- Abonnés du service

La population desservie se répartit ainsi :

	Population totale Insee	Estimation de la population desservie	Taux global de collecte	Nombre d'abonnés	Exploitant du réseau de collecte
Baix	1 114	780	70%	442	Commune de Baix
Le Pouzin	2 883	2 681	93%	2852	CAPCA
La Voulte	4 828	4 538	94%	2 511	CAPCA
Rompon 2	143	96	67%	80	CAPCA
Total	8 968	8 095	90%	5 885	



### Répartition de la population assainie par commune



- Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement

Les réseaux sont équipés d'un déversoir d'orage (PR La Voulte – Point A1) permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors, que leur capacité est dépassée par temps de pluie.

Ce déversoir d'orage fait l'objet d'un suivi météorologique permettant de déterminer les volumes déversés :

Volume rejeté 2022
8 375 m <sup>3</sup>

#### II.C.2 Ouvrages de dépollution

La station de traitement des eaux usées de Le Chambenier, d'une capacité par temps sec de 12 000 EH, permet de traiter 2700 m<sup>3</sup>/j d'effluents.

L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Le Chambenier, est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la société SAUR, dans le cadre d'une délégation de service public.



- Volumes entrants sur l'installation

	2021	2022	Evolution
Volume d'effluents traité sur la filière	346 150 m <sup>3</sup>	422 956 m <sup>3</sup>	- 22 %
Volume déversé en tête	9 096m <sup>3</sup>	9 525 m <sup>3</sup>	4,7 %
Volume total	355 246 m <sup>3</sup>	432 481 m <sup>3</sup>	-21,7 %

- Taux de charge de la file biologique

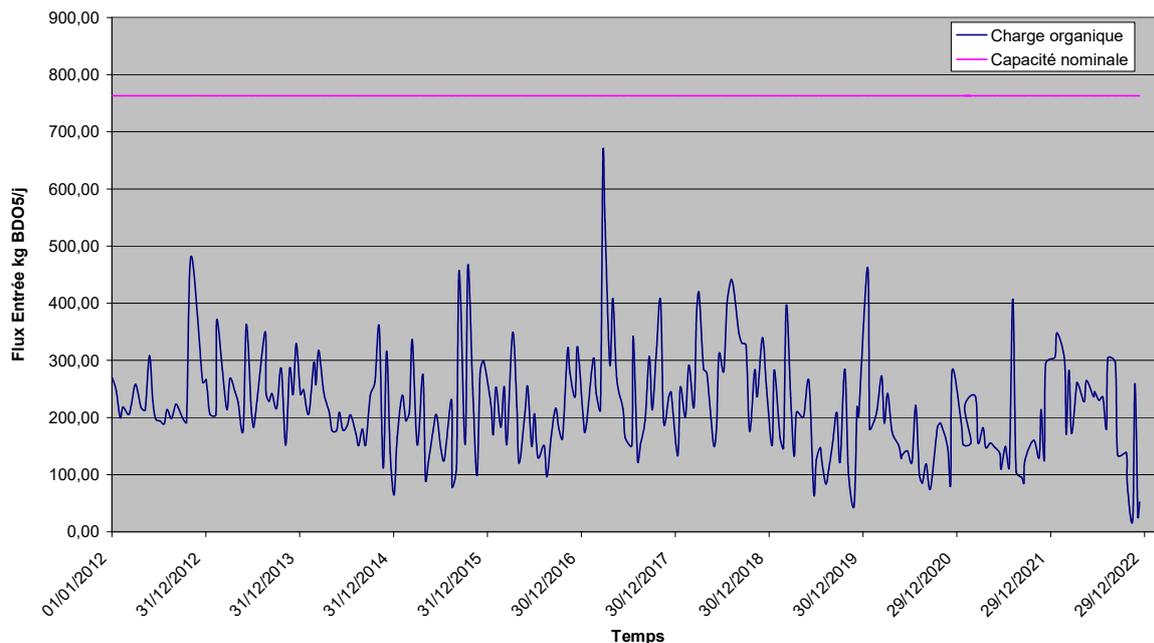
Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue 2020	Charge moyenne journalière reçue 2021	Charge moyenne journalière reçue 2022	Taux de charge 2022		Evolution du Taux de charge
					En %	En EH	
Charge hydraulique	2 700 m <sup>3</sup> /j	770 m <sup>3</sup> /j	948 m <sup>3</sup> /j	1 158 m <sup>3</sup> /j	43 %	7 720	22 %
Charge organique	763 kg/j DBO5	178 kg/j DBO5	166 kg/j DBO5	211 kg/j DBO5	28 %	3 516	27 %

La file biologique dispose encore d'une marge conséquente par rapport à sa capacité nominale de traitement de charge polluante.

Le taux de charge plus élevé sur le paramètre hydraulique s'explique par le caractère unitaire d'une partie des réseaux de collecte. Les eaux pluviales captées étant dirigées sur cette file.

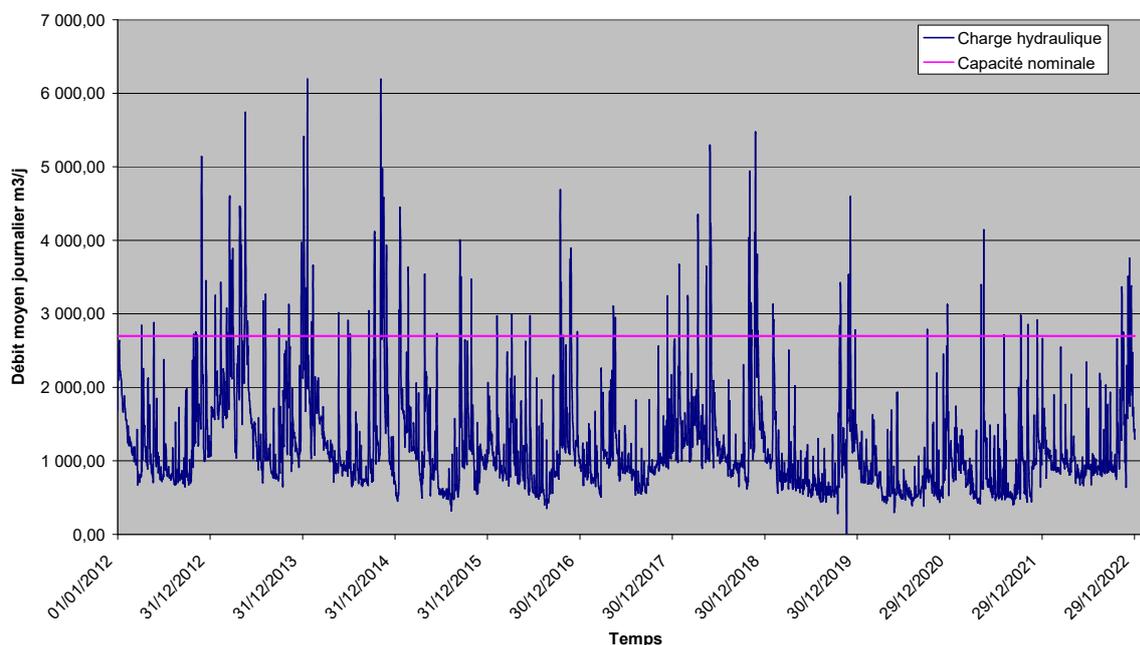
Les graphiques ci-après, représentent les variations de la charge organique et hydraulique sur les 10 dernières années :

Chambenier - Charge organique





### Le Pouzin - Charge hydraulique



- Performances du traitement biologique

Les performances minimales attendues sont fixées par un arrêté préfectoral. Des bilans de pollution en entrée et en sortie, sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures, afin de juger la conformité du traitement.

Pour l'année 2022, les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5 mg/l	25	1,85	80 %	97,5 %	24
DCO mg/l	125	16,13	75 %	95 %	24
MES mg/l	35	4,3	90 %	97 %	24
NTK mg/l	40	1,9	-	96,8 %	12

Les performances épuratoires de la file biologique sont satisfaisantes. Les normes de rejet sont respectées pour tous les paramètres.

- Sous-produits

Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.



Nature	Quantité annuelle 2021	Quantité annuelle 2022	Evolution	Destination
Boues	55 t MS	55 t MS	0 %	Épandage* des boues via un plan d'épandage sur les communes de Le Pouzin, Baix, Saulce sur Rhône, St Lager Bressac, St Vincent de Barrès.
Sables	74,2 t	68 t	- 8 %	Transit
Refus de dégrillage	2,4 t	2,46 t	2,5 %	Centre de stockage des déchets

\* pas d'épandage cette année à cause du COVID. Les boues sont stockées dans la serre de séchage.

### II.C.3 Réflexion et amélioration à apporter

Sur ce système d'assainissement, le réseau est vieillissant. Un renouvellement patrimonial est prévu sur les installations, avec une mise en séparatif des réseaux de collecte des communes de La Voulte sur Rhône et de Le Pouzin.

La Communauté d'Agglomération mène également une étude de maîtrise d'oeuvre, quant au raccordement des communes de Beauchastel et de St Laurent du Pape, au système d'assainissement de Chambenier.

## II.D Système d'assainissement collectif de LA VERONNE

### II.D.1 Système de collecte

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées des communes d'Alissas et de Chomérac. Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement.

- Patrimoine exploité

	Réseau séparatif eaux usées	Réseau unitaire	Conduite de refoulement	Postes de refoulement	Ouvrages de délestage
Alissas	17 276 ml	0	90 ml	2	1
Chomérac	25 348 ml	219 ml	1 217 ml	5	8
<b>Total</b>	<b>42 624 ml</b>	<b>219 ml</b>	<b>1 304 ml</b>	<b>7</b>	<b>9</b>

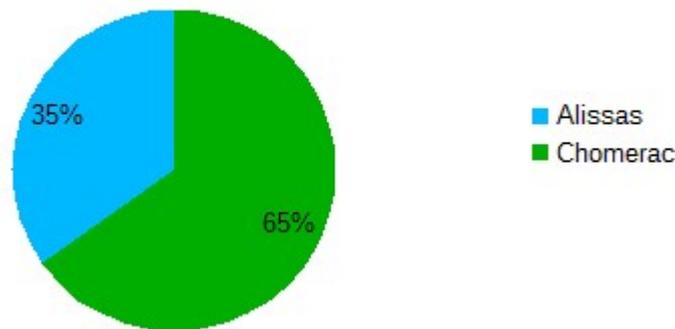
- Abonnés du service

La population desservie se répartit ainsi :

	Population Insee	Estimation de la population desservie	Taux global de collecte	Nombre d'abonnés	Exploitant du réseau de collecte
Alissas	1 447	1 328	92%	672	CAPCA
Chomérac	3 004	2 319	77%	1 277	CAPCA
<b>Total</b>	<b>4 451</b>	<b>3 647</b>	<b>81%</b>	<b>1 949</b>	



### Répartition de la population assainie par commune



- Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement

Les réseaux sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

Les principaux déversoirs d'orage font l'objet d'un suivi météorologique permettant de déterminer les volumes déversés :

Déversements	Volume rejeté
22	2 237 m <sup>3</sup>

Les déversements s'effectuent essentiellement par temps de pluie. Le contexte de nappe haute, engendre des périodes de ressuyage importantes. Ces phénomènes sont dus au caractère vieillissant du patrimoine.

#### II.D.2 Ouvrages de dépollution

La station de traitement des eaux usées de La Véronne, d'une capacité par temps sec de 4 000 EH, permet de traiter 600 m<sup>3</sup>/j d'effluents.

L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de La Véronne est assurée depuis le 01/01/2016 par la société VEOLIA EAU, dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 30/12/2022.

- Volumes entrants sur l'installation

	2021	2022	Evolution
Volume d'effluents traité sur la filière	185 041 m <sup>3</sup>	179 204 m <sup>3</sup>	- 3,2 %
Volume déversé	12 124 m <sup>3</sup>	15 585 m <sup>3</sup>	28 %
Volume total	197 165 m <sup>3</sup>	194 789 m <sup>3</sup>	- 1,2 %

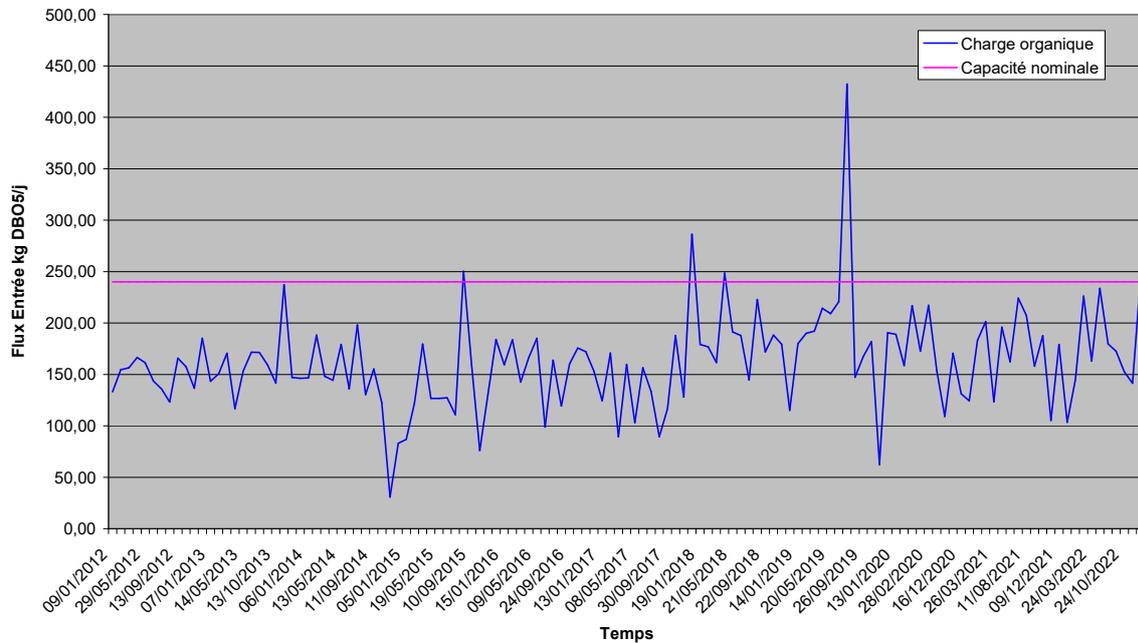


- Taux de charge de la file biologique

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue 2020	Charge moyenne journalière reçue 2021	Charge moyenne journalière reçue 2022	Taux de charge 2022		Evolution du taux de charge
					En %	En EH	
Charge hydraulique	600 m <sup>3</sup> /j	482 m <sup>3</sup> /j	507 m <sup>3</sup> /j	491 m <sup>3</sup> /j	82 %	3 273	- 3 %
Charge organique	240 kg DBO5/j	155 kg DBO5/j	157 kg DBO5/j	145 kg DBO5/j	60 %	2 417	- 7 %

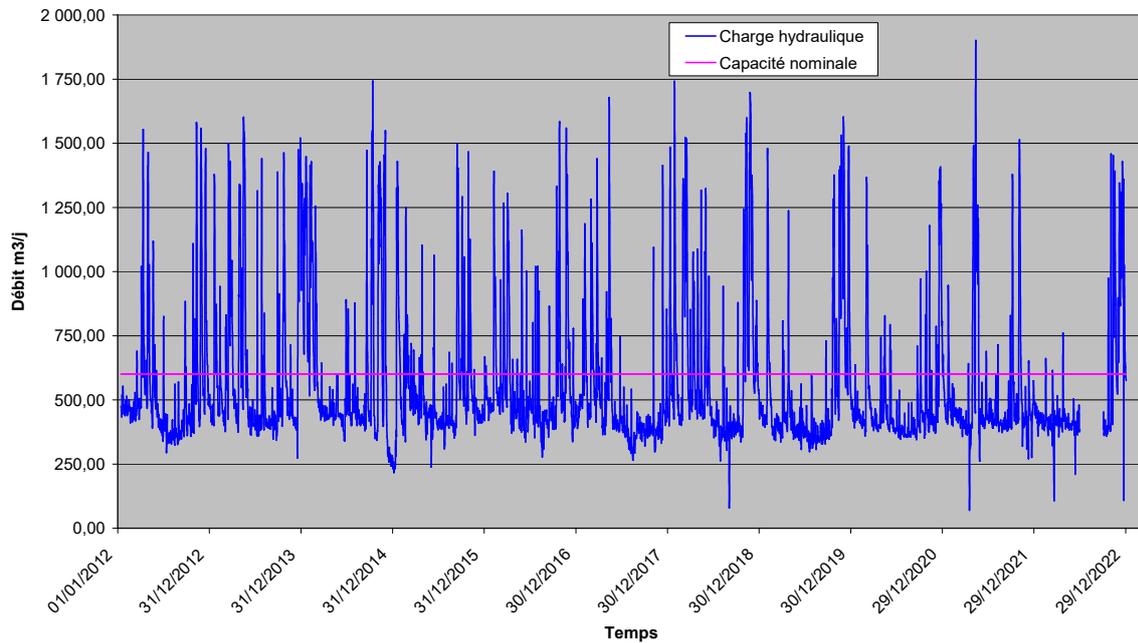
Les graphiques ci-dessous représentent les variations de la charge organique et hydraulique sur les 10 dernières années :

La Veronne - Charge organique





### La Veronne - Charge hydraulique



- Performances du traitement biologique

Les performances minimales attendues sont fixées par un arrêté préfectoral. Des bilans de pollution en entrée et en sortie sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures, afin de juger la conformité du traitement.

Pour l'année 2022, les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :



Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5	20 mg/L	3,1 mg/L	99,1 %	89 %	14
DCO	80 mg/L	23,6 mg/L	97,2 %	86 %	14
MES	35 mg/L	8,6 mg/L	98 %	98 %	14

Les performances épuratoires de la file biologique sont satisfaisantes.

- Sous-produits

Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.

Nature	Quantité annuelle 2021	Quantité annuelle 2022	Evolution	Destination
Boues	45,7 t MS	51 t MS	11,6 %	Plate-forme de compostage à Chatuzange-le-Goubet
Refus de dégrillage	8,5 t	8,9 t	4,7 %	Centre de stockage des déchets
Sables	7 t	5 t	- 29 %	Autres STEP

### II.D.3 Réflexion et amélioration à apporter

Des déversements s'effectuent principalement par temps de pluie. Il existe une forte sensibilité aux eaux claires du système de collecte. Des phénomènes de remontées de nappe et de ressuyages de terrain sont fréquents sur ces ouvrages de collecte parfois vieillissants. Également, une partie des réseaux sont encore en fibrociment, accentuant ainsi les phénomènes de ressuyage. Des actions seront menées suite aux conclusions du diagnostic des réseaux. De petits travaux sur le réseau de collecte suffiraient à diminuer de manière significative, le taux d'eaux claires parasites [notamment par le remplacement de regards non étanches](#).

## II.E Système d'assainissement collectif de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT

### II.E.1 Système de collecte

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées de la commune de Saint Sauveur de Montagut. Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement.



- Patrimoine exploité

	Réseau de collecte eaux usées strictes	Réseau de transfert en refoulement	Postes de refoulement	Ouvrage de délestage
Saint Sauveur de Montagut	15 122 ml	2 267 ml	7	7
<b>Total</b>	<b>17 389 ml</b>			

- Abonnés du service

La population desservie se répartit ainsi :

	Population totale Insee	Estimation de la population desservie par un réseau public	Taux global de collecte	Nombre d'abonnés	Exploitant du réseau de collecte
Saint Sauveur de Montagut	1 103	960	87%	634	CAPCA

- Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement

Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors, que leur capacité est dépassée par temps de pluie.

Les principaux déversoirs d'orage font l'objet d'un suivi météorologique, permettant de déterminer les volumes déversés :

Volume rejeté 2022
0 m <sup>3</sup>

Pour la totalité du réseau d'assainissement, 100 % des effluents collectés sont enregistrés par la station d'épuration de Saint Sauveur de Montagut.

Aucun déversement n'a été enregistré sur le réseau en 2022.

## II.E.2 Ouvrages de dépollution

La station de traitement des eaux usées de Saint Sauveur de Montagut, d'une capacité par temps sec de 3 600 EH, permet de traiter 600 m<sup>3</sup>/j d'effluents.

L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Saint Sauveur de Montagut, est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la société SAUR, dans le cadre d'une délégation de service public.

- Volumes entrants sur l'installation

	2021	2022	Evolution
Volume d'effluents traités sur la filière	48 136 m <sup>3</sup>	51 100 m <sup>3</sup>	6 %
Volume déversé en tête	5 916 m <sup>3</sup>	2 116 m <sup>3</sup>	- 64 %
<b>Volume total</b>	<b>54 052 m<sup>3</sup></b>	<b>53 216 m<sup>3</sup></b>	<b>- 1,5 %</b>



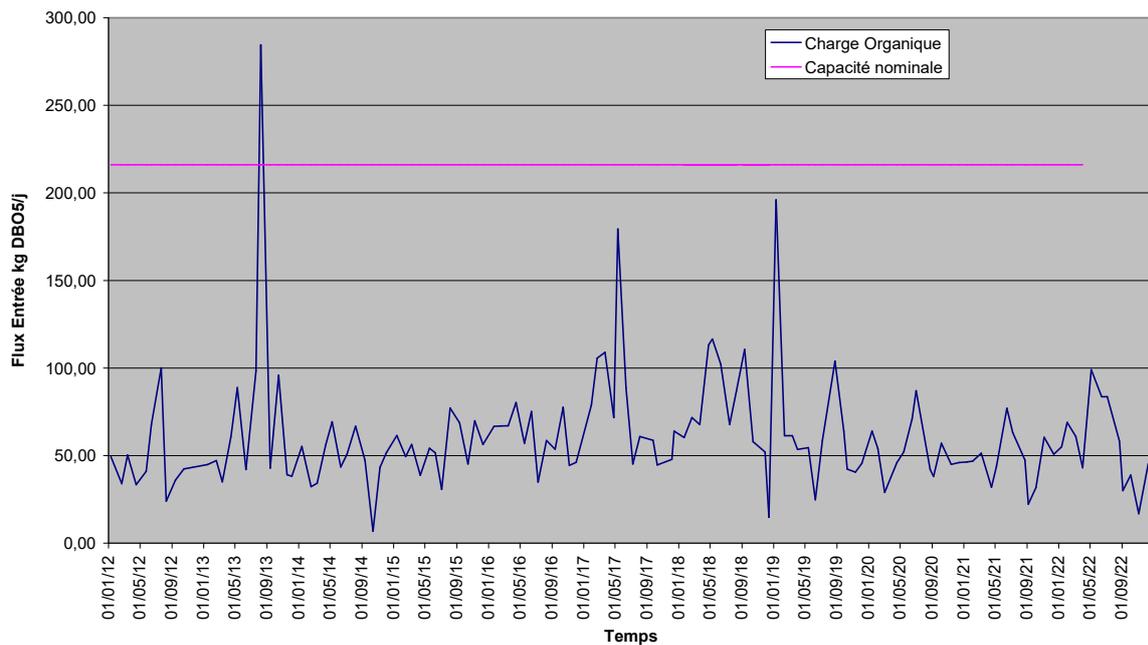
- Taux de charge de la file biologique

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue 20120	Charge moyenne journalière reçue 2021	Charge moyenne journalière reçue 2022	Taux de charge 2022		Evolution du taux de charge
					En %	En EH	
Charge hydraulique	540 m <sup>3</sup> /j	122 m <sup>3</sup> /j	132 m <sup>3</sup> /j	140 m <sup>3</sup> /j	26 %	933	6 %
Charge organique	216 kg/j DBO5	53 kg/j DBO5	48 kg/j DBO5	57 kg/j DBO5	26 %	949	18 %

La charge entrante est bien en deçà de la capacité de l'ouvrage d'épuration.

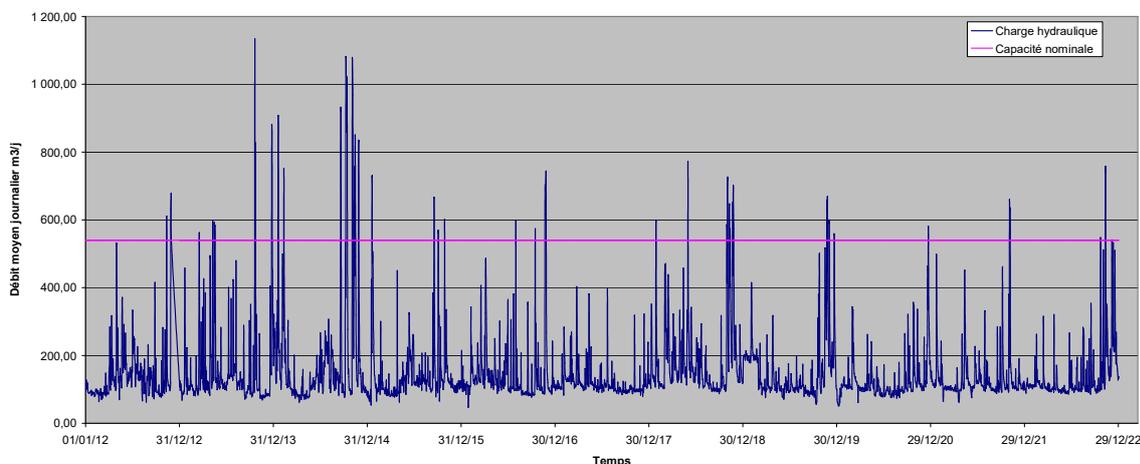
Les graphiques ci-dessous représentent les variations de la charge organique et hydraulique sur les 10 dernières années :

St Sauveur de M. - Charge organique





St Sauveur de Montagut - Charge hydraulique



- Performances du traitement biologique

Les performances minimales attendues sont fixées par un arrêté préfectoral. Des bilans de pollution en entrée et en sortie, sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures, afin de juger la conformité du traitement.

Pour l'année 2022, les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5	25 mg/L	9 mg/L	70 %	98 %	12
DCO	125 mg/L	65,4 mg/L	75 %	93 %	12
MES	35 mg/L	17,9 mg/L	90 %	96 %	12

Sur les 12 bilans 24h, aucune non-conformité est constatée.

- Sous-produits

Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.

Nature	Quantité annuelle 2021	Quantité annuelle 2022	Evolution	Destination
Boues	6,759 t	10,3 t	52 %	Incinération à Romans/Isère
Sables	0 t	0 t	- %	Autres STEP
Refus de dégrillage	0,6 t	0,7 t	16 %	Centre de stockage des déchets

### II.E.3 Réflexion et amélioration à apporter

La Communauté d'Agglomération a conduit une étude d'opportunité et de faisabilité, quant à la réhabilitation ou le renouvellement du système de traitement. Vue l'implantation de la station d'épuration actuelle en plein centre ville, de son caractère vétuste et de sa capacité non appropriée, le choix a été fait de reconstruire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1800EH sur le site d'Issantouans sur la Commune de Saint Michel de Chabrillanoux. Ce projet se situant en ZRR, bénéficie de l'aide financière de l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat pluriannuel 2022-2024 passé avec elle. L'étude de maîtrise d'œuvre, les acquisitions foncières et le dépôt du dossier Loi sur



l'eau seront engagés sur 2023 pour un début des travaux attendu en 2024. La création de cette nouvelle station nécessitera la réalisation d'un nouveau réseau de transfert des eaux usées et le remplacement de postes de refoulement existants par des équipements adaptés.

## II.F Système d'assainissement collectif de ROMPON

### II.F.1 Système de collecte

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées de la commune de Saint Julien en Saint Alban et une partie des communes de Flaviac et de Rompon.

Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement.

- Patrimoine exploité

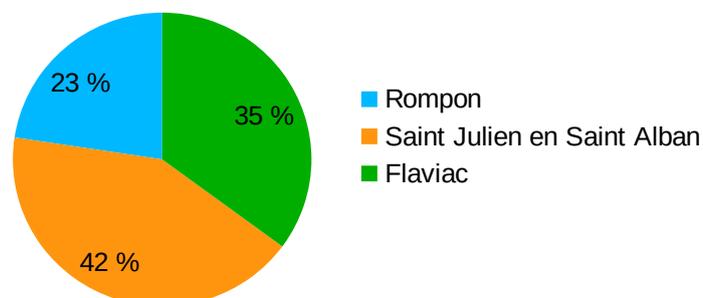
	Réseau de collecte eaux usées strictes	Réseau en refoulement	Postes de refoulement	Ouvrages de délestage
Saint Julien en st Alban	16 289 ml	183 ml	1	1
Flaviac	11 488 ml	386 ml	0	0
Rompon 1	8 449 ml	111 ml	1	3
<b>Total</b>	<b>36 226 ml</b>	<b>680 ml</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

- Abonnés du service

La population desservie se répartit ainsi :

	Population Insee	Estimation de la population desservie	Taux global de collecte	Nombre d'abonnés	Exploitant du réseau de collecte
Rompon 1	988	652	66%	287	CAPCA
Saint Julien en Saint Alban	1 434	1 190	83%	604	CAPCA
Flaviac	1 186	1 020	86%	538	CAPCA
<b>Total</b>	<b>3 608</b>	<b>2 862</b>	<b>79%</b>	<b>1 429</b>	<b>CAPCA</b>

Répartition de la population assainie par commune



- Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement



Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

Les principaux déversoirs d'orage font l'objet d'un suivi météorologique permettant de déterminer les volumes déversés :

Nombre de déversements	Volume rejeté
-	0 m <sup>3</sup>

## II.F.2 Ouvrages de dépollution

La station de traitement des eaux usées de Flaviac/Rompon, d'une capacité par temps sec de 2 800 EH, permet de traiter 420 m<sup>3</sup>/j d'effluents.

L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Flaviac/Rompon est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la société SUEZ, dans le cadre d'une délégation de service public, jusqu'au 31/12/2033.

- Volumes entrants

	2021	2022	Evolution
Volume d'effluents traité sur la filière	148 105 m <sup>3</sup>	127 849 m <sup>3</sup>	- 13,7 %
Volume déversé en tête	5 225 m <sup>3</sup>	6 804 m <sup>3</sup>	30 %
Volume total	153 330 m <sup>3</sup>	134 653 m <sup>3</sup>	12,2 %

- Taux de charge de la file biologique

Le volume total traité en 2022 atteint 127 849 m<sup>3</sup>.

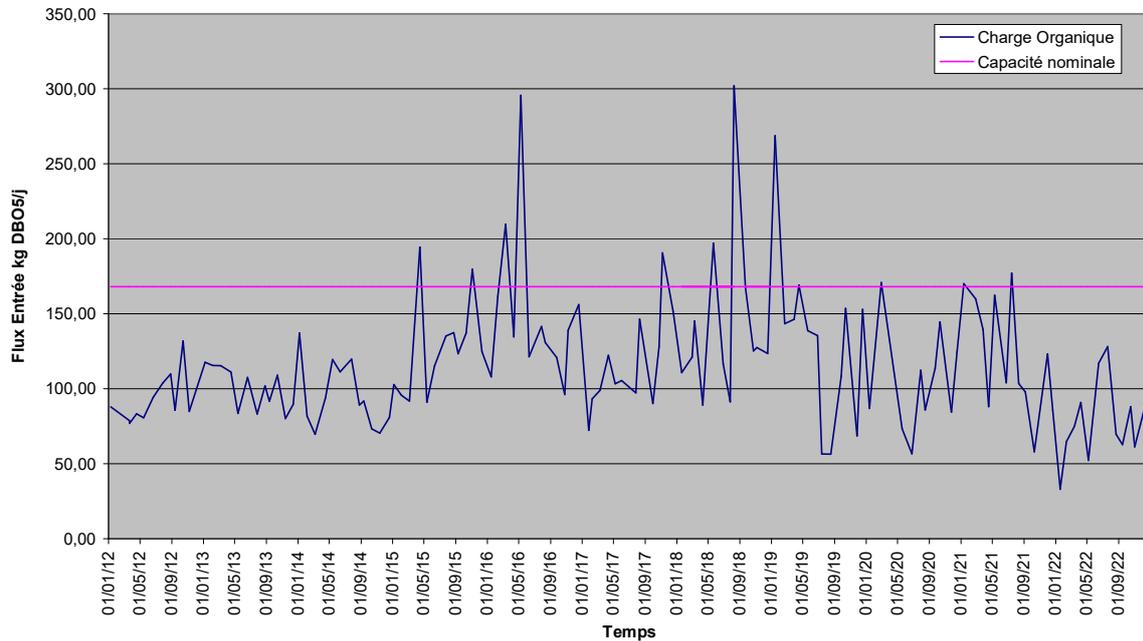
Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue 2020	Charge moyenne journalière reçue 2021	Charge moyenne journalière reçue 2022	Taux de charge 2022		Evolution du taux de charge
					En %	En EH	
Charge hydraulique	420 m <sup>3</sup> /j	353 m <sup>3</sup> /j	405 m <sup>3</sup> /j	350 m <sup>3</sup> /j	83 %	2 333	- 14 %
Charge organique	168 kg/j DBO5	99,5 kg/j DBO5	122 kg/j DBO5	78 kg/j DBO5	46 %	1 300	- 36 %

La charge entrante organique n'a pas atteint la capacité de l'usine d'épuration pour l'année 2021. La charge hydraulique est plus importante et effleure la capacité nominale de la station.

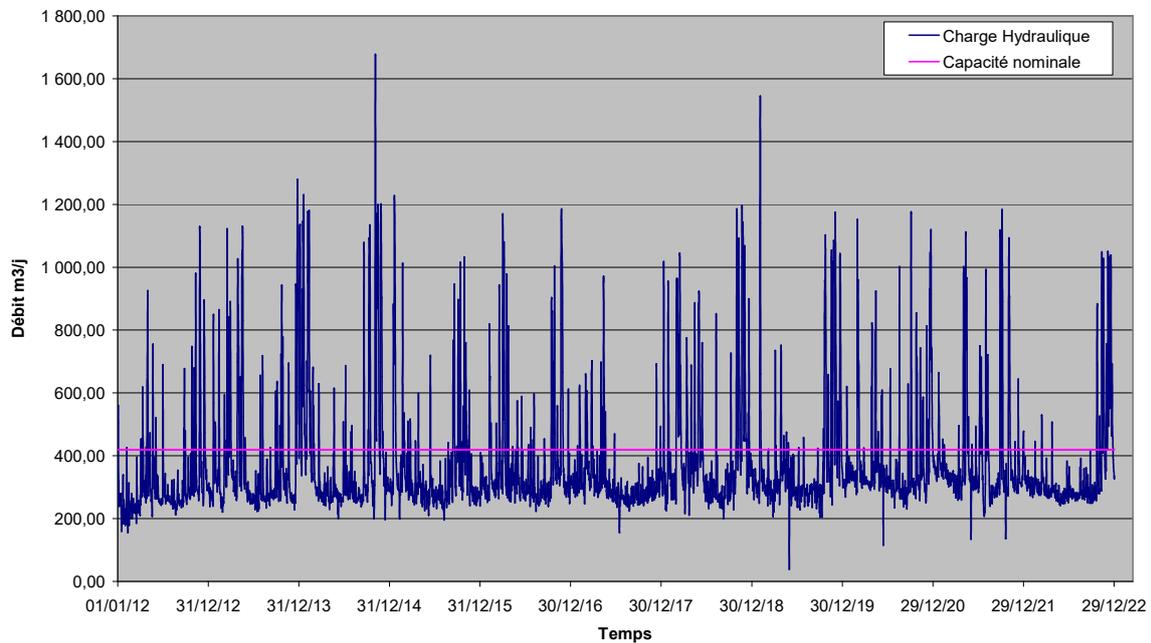
Les graphiques ci-dessous, représentent les variations de la charge organique et hydraulique sur les 10 dernières années :



### Rompon-Charge organique



### Rompon - Charge hydraulique



- Performances du traitement biologique

Les performances minimales attendues sont fixées par un arrêté préfectoral. Des bilans de pollution en entrée et en sortie sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures, afin de juger la conformité du traitement.

Pour l'année 2022, les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :



Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5	25 mg/L	8,4 mg/L	-	96 %	12
DCO	90 mg/L	38 mg/L	-	94 %	12
MES	-	5 mg/L	90 %	98 %	12
NTK	40 mg/L	6 mg/L	-	92 %	4

Les performances épuratoires de la file biologique sont satisfaisantes.

- Sous-produits

Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.

Nature	Quantité annuelle 2021	Quantité annuelle 2022	Evolution	Destination
Boues	39,2 t	34,9 t	- 11 %	Plate-forme de compostage
Sables	5 t	18,16 t	263 %	Autres STEP
Refus de dégrillage	3,9 t	0,655 t	- 83 %	Centre de stockage des déchets
Graisses	6 m3	Non communiqué	-	Autres STEP

### II.F.3 Réflexion et amélioration à apporter

Le système de collecte est très sensible aux eaux claires parasites. Des actions seraient à mener pour limiter ces intrusions. De plus, des investigations sur les raccordements sont à conduire en lien avec l'évolution rapide des charges organiques atteignant la capacité nominale constatées à la station d'épuration.

## II.G Système d'assainissement collectif de BEAUCHASTEL

### II.G.1 Système de collecte

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées des communes de Beauchastel et de Saint Laurent du Pape.

Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement.

- Patrimoine exploité

	Réseau de collecte eaux usées strictes	Réseau de collecte unitaire	Réseau en refoulement	Postes de refoulement	Ouvrage de délestage
Beauchastel	13 450 ml	1 461 ml	1 337 ml	8	6
Saint Laurent du Pape	11 729 ml	175 ml	1 117 ml	5	3
<b>Total</b>	<b>25 179 ml</b>	<b>1 636 ml</b>	<b>2 454 ml</b>	<b>13</b>	<b>9</b>

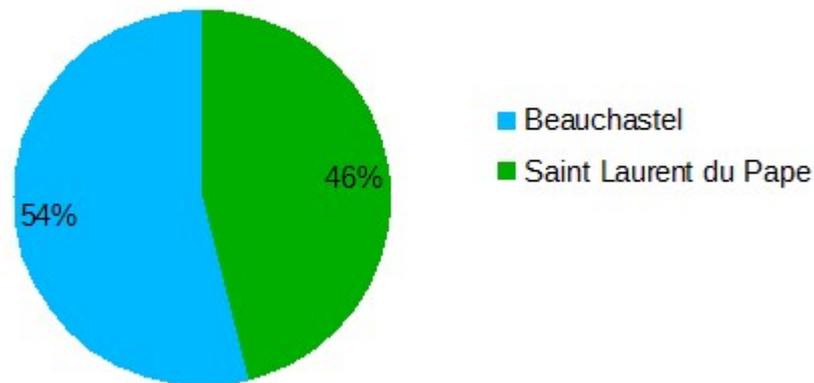


- Abonnés du service

La population desservie se répartit ainsi :

	Population totale Insee	Estimation de la population desservie par un réseau public	Taux global de collecte	Nombre d'abonnés	Exploitant du réseau de collecte
Beauchastel	1 840	1 726	94%	801	VEOLIA
Saint Laurent du Pape	1 600	1 376	86%	710	VEOLIA
<b>Total</b>	<b>3 440</b>	<b>3 102</b>	<b>90%</b>	<b>1 511</b>	

#### Répartition de la population assainie par commune



- Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement

Le volume total déversé dans le milieu naturel n'est pas connu, pour le système d'assainissement de ces communes.

Plusieurs déversoirs d'orage sont présents, mais ils ne sont pas équipés en dispositifs d'autosurveillance.

#### II.G.2 Ouvrages de dépollution

La station de traitement des eaux usées de Beauchastel d'une capacité par temps sec de 2 500 EH, permet de traiter 375 m<sup>3</sup>/j d'effluents.

L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Beauchastel est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par la société VEOLIA EAU, dans le cadre d'une délégation de service public.

- Volumes entrants

	2021	2022
Volume d'effluents traité sur la filière	145 142 m <sup>3</sup>	142 655 m <sup>3</sup>
Volume déversé en tête	1 084 m <sup>3</sup>	2 819 m <sup>3</sup>
<b>Volume total</b>	<b>146 226 m<sup>3</sup></b>	<b>145 474 m<sup>3</sup></b>



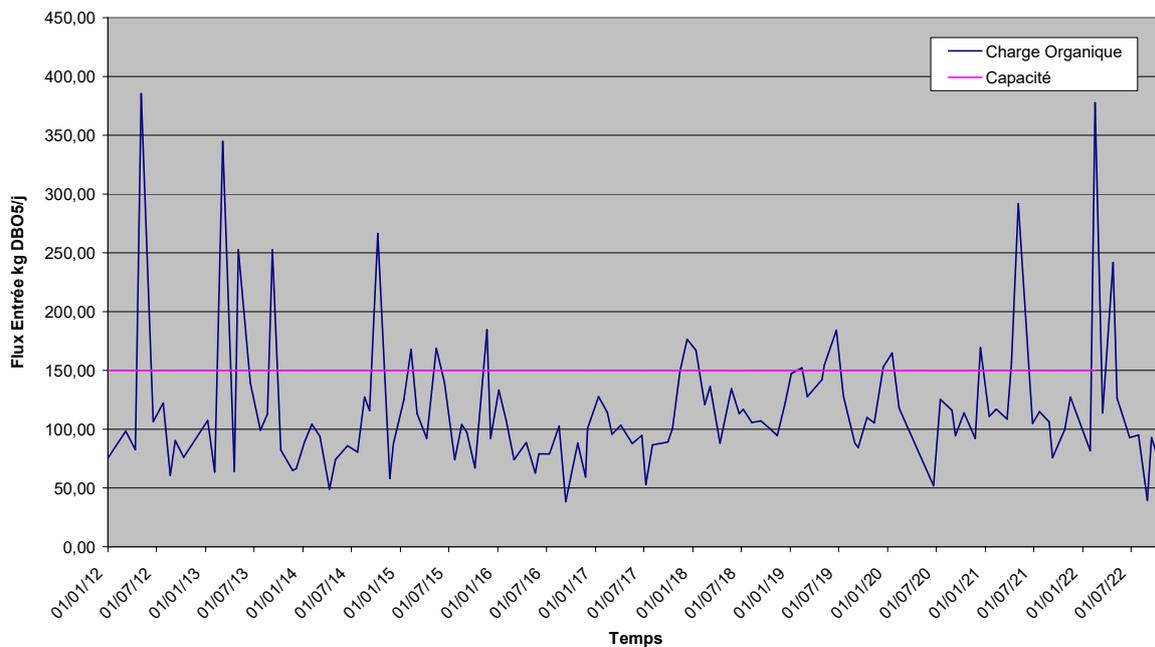
- Taux de charge de la file biologique

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue 2020	Charge moyenne journalière reçue 2021	Charge moyenne journalière reçue 2022	Taux de charge 2022		Evolution du taux de charge
					En %	En EH	
Charge hydraulique	375 m³/j	387 m³/j	397 m³/j	391 m³/j	104 %	2 606 EH	-1,5 %
Charge organique	150 kg/j DBO5	115 kg/j DBO5	128 kg/j DBO5	181 kg/j DBO5	121 %	3 016 EH	41 %

Pour l'exercice 2022, la capacité de la station est dépassée.

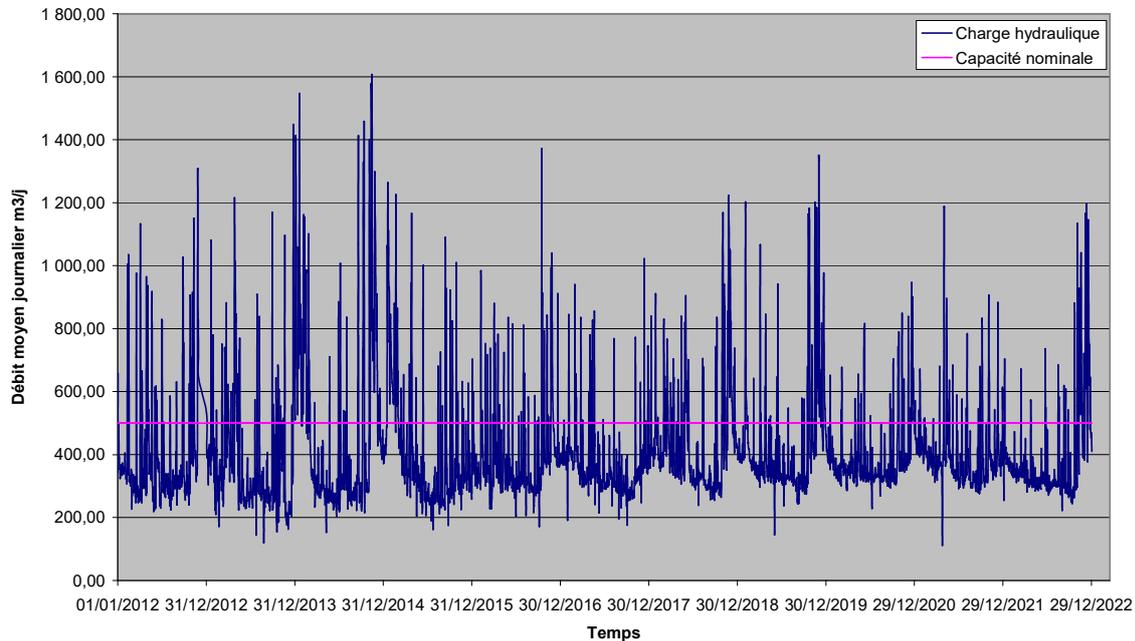
Les graphiques ci-dessous représentent les variations de la charge organique et hydraulique sur les 10 dernières années :

Beauchastel - Charge organique





### Beauchastel - Charge hydraulique



- Performances du traitement biologique

Les performances minimales attendues sont fixées par un arrêté préfectoral. Des bilans de pollution en entrée et en sortie sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24h, afin de juger la conformité du traitement.

Pour l'année 2022, les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5	25 mg/l	96,7 mg/l	70 %	80,3 %	12
DCO	125 mg/l	252,2 mg/l	75 %	72,7 %	12
MES	35 mg/l	146,9 mg/l	90 %	73,6 %	12

Les performances épuratoires de la file biologique ne sont pas satisfaisantes. Les valeurs réditatoires sont dépassées.

- Sous-produits

Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.



Nature	Quantité annuelle 2021	Quantité Annuelle 2022	Evolution	Destination
Boues	33,9 t	29,2 t	- 14 %	Incinération à Romans/Isère
Sables	3 t	6 t	100 %	Autre STEP
Refus de dégrillage	9,1 t	17 t	87 %	Centre de stockage des déchets

### II.G.3 Réflexion et amélioration à apporter

Le système de collecte est très sensible aux eaux claires parasites, dû à un caractère unitaire d'une partie des réseaux. Des phénomènes de remontées de nappe et de ressuyages de terrains sont également fréquents sur ces ouvrages de collecte parfois vieillissants.

En 2022, des travaux de mise en séparatif et de suppression des rejets directs au Rhône ont démarré sur l'île Blaud sur la commune de Beauchastel. La fin de ces travaux, prévue en 2023, permettra de raccorder ce secteur à la STEP de Beauchastel correspondant à environ 400EH.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération mène actuellement une étude de maîtrise d'oeuvre quant au raccordement des communes de Beauchastel et de Saint Laurent du Pape, au système d'assainissement de Chambenier.

Un porté à connaissance a été déposé en mars 2022 auprès des services de la police de l'Eau de la DREAL afin d'autoriser l'évolution du système d'assainissement de Chambenier. Après plusieurs demandes de compléments portant notamment sur la justification de la capacité de la STEP de Chambenier à accepter les effluents des communes de Beauchastel et de St Laurent du Pape et sur les moyens de protections mis en place pour protéger le captage d'eau potable de l'île d'Eyrieux traversé par le projet, la CAPCA est toujours en attente de la validation du projet à Août 2023. Comme chaque année, le système d'assainissement de Beauchastel/St Laurent du Pape a été jugé non conforme. Les restrictions d'urbanisme sur ces deux communes restent applicables.

En parallèle des travaux de mise en séparatifs sont prévus sur les réseaux (RD21 à St Laurent du pape, Place des Prunus à Beauchastel).

## II.H Système d'assainissement collectif de VERNOUX

### II.H.1 Système de collecte

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées des communes de Vernoux en Vivarais et de Châteauneuf de Vernoux.

Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement et d'ouvrages de délestage.

- Patrimoine exploité

	Réseau de collecte eaux usées strictes	Réseau de collecte unitaire	Réseau en refoulement	Postes de refoulement	Ouvrage de delestage
Vernoux en Vivarais	14 813 ml	8 309 ml	1 013 ml	4	17
Châteauneuf de Vernoux	3 337 ml	0	590 ml	1	1
<b>Total</b>	<b>18 150 ml</b>	<b>8 309 ml</b>	<b>1 603 ml</b>	<b>5</b>	<b>18</b>

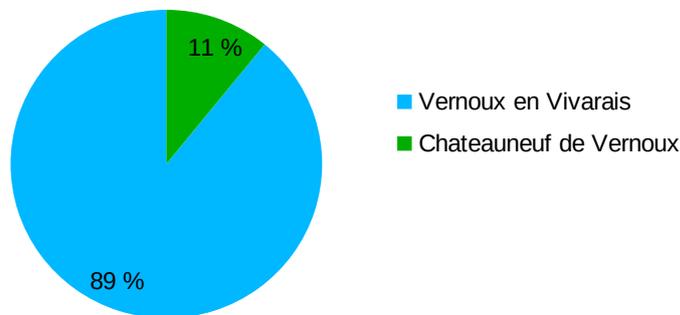


- Abonnés du service

La population desservie se répartit ainsi :

	Population totale Insee	Estimation de la population desservie par un réseau public	Taux global de collecte	Nombre d'abonnés	Exploitant du réseau de collecte
Vernoux en Vivarais	1 970	1 458	74 %	877	VEOLIA
Châteauneuf de Vernoux	265	193	73 %	105	VEOLIA
<b>Total</b>	<b>2 235</b>	<b>1 651</b>	<b>74 %</b>	<b>982</b>	

Répartition de la population assainie par commune



- Volumes rejetés au milieu naturel sans traitement

Un bassin d'orage a été mis en place en juin 2016. Deux DO ont été supprimés sur le réseau. Quatre ouvrages de délestage restent en fonctionnement. Seul un DO a été équipé avec un dispositif de mesures de débits.

Volume rejeté
Non communiqué

## II.H.2 Ouvrages de dépollution

La station de traitement des eaux usées de Vernoux en Vivarais d'une capacité par temps sec de 4 000 EH, permet de traiter 2 045 m<sup>3</sup>/j d'effluents.

L'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Vernoux en Vivarais, est assurée par la société VEOLIA EAU jusqu'au 31 décembre 2025, dans le cadre d'une délégation de service public.



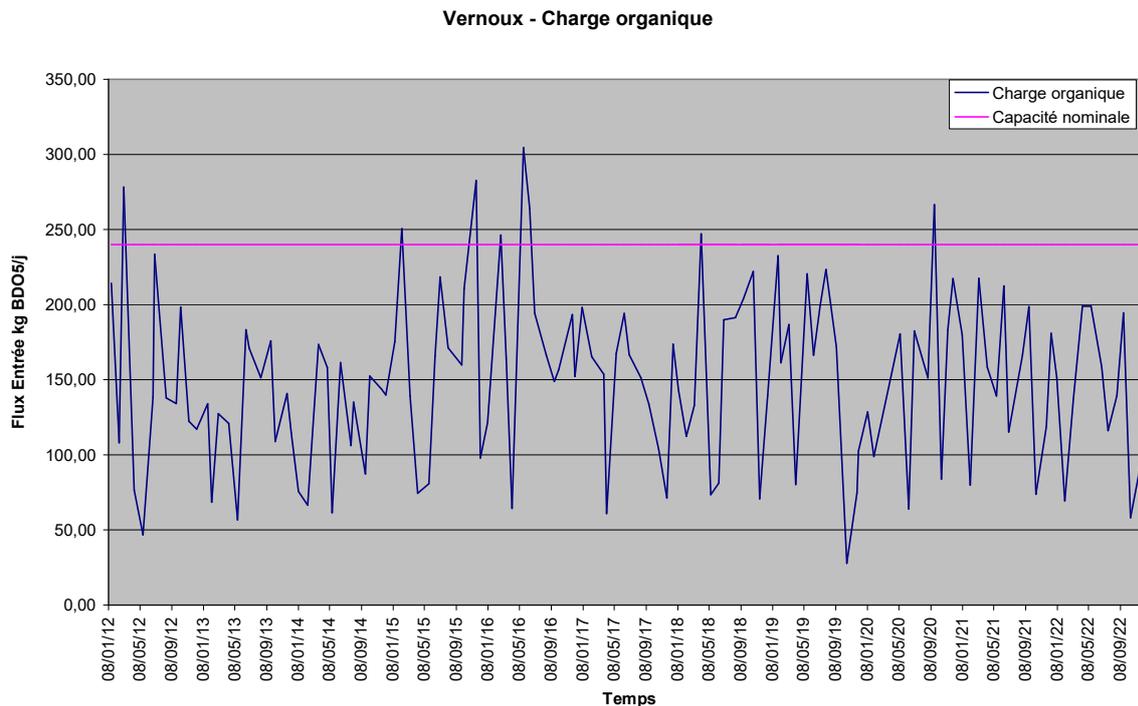
- Volumes entrants sur l'installation

	2021	2022	Evolution
Volume d'effluents traité sur la filière	186 631 m <sup>3</sup>	170 221 m <sup>3</sup>	- 9,6 %
Volume by-passé	73 630 m <sup>3</sup>	76 703 m <sup>3</sup>	4 %
<b>Volume total</b>	<b>260 261 m<sup>3</sup></b>	<b>246 924 m<sup>3</sup></b>	<b>5 %</b>

- Taux de charge de la file biologique

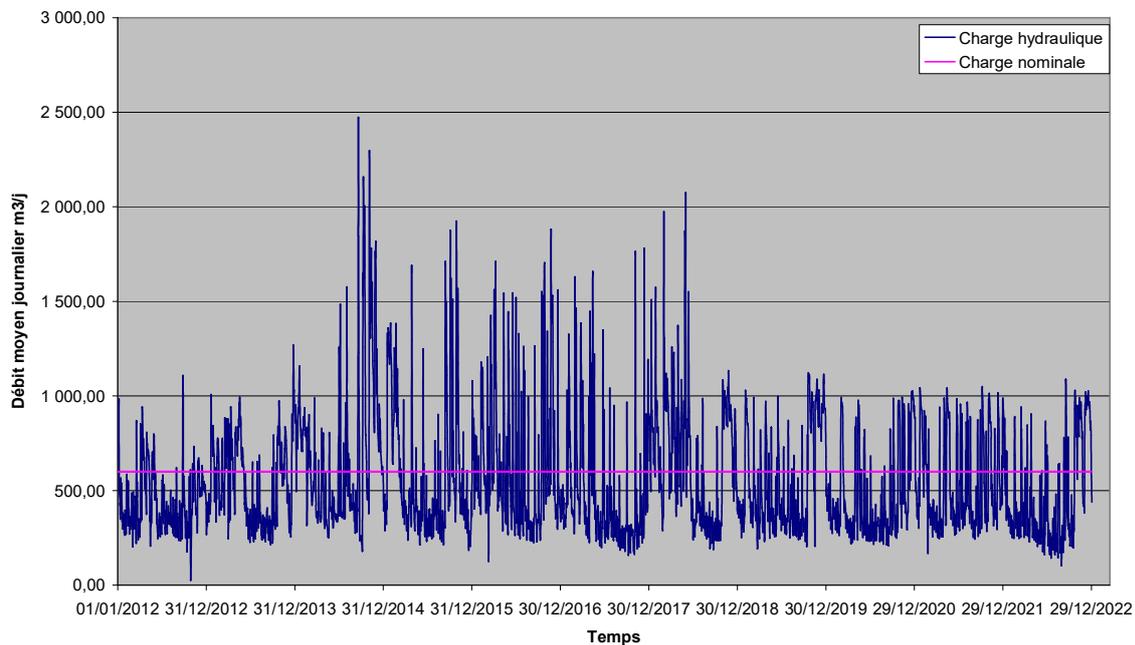
Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue 2020	Charge moyenne journalière reçue 2021	Charge moyenne journalière reçue 2022	Taux de charge 2022		Evolution du taux de charge
					En %	En EH	
Charge hydraulique	600 m <sup>3</sup> /j	464 m <sup>3</sup> /j	511 m <sup>3</sup> /j	466 m <sup>3</sup> /j	78 %	3 107	- 9 %
Charge organique	240 kg/j DBO5	147 kg/j DBO5	168 kg/j DBO5	143,8 kg/j DBO5	60 %	2 397	- 14 %

Les graphiques ci-dessous représentent les variations de la charge organique et hydraulique sur les 10 dernières années :





### Vernoux - Charge hydraulique



- Performances du traitement biologique

Les performances minimales attendues sont fixées par un arrêté préfectoral. Des bilans de pollution en entrée et en sortie sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24h, afin de juger la conformité du traitement.

Pour l'année 2022, les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5	25 mg/l	47 mg/l	70 %	83,3 %	12
DCO	125 mg/l	99,5 mg/l	75 %	82,7 %	12
MES	35 mg/l	37,1 mg/l	90 %	81,5 %	12

Deux bilans rédhitoires sont enregistrés au cours de l'année, dû à des deversements pendant des bilans 24h.

- Sous-produits

Les sous-produits issus du traitement sont présentés dans le tableau qui suit.

Nature	Quantité Annuelle 2021	Quantité Annuelle 2022	Evolution	Destination
Boues	30,2 t	36,6 t	21,2 %	Plate-forme de compostage
Sables	5 t	6,5 t	30 %	Autres STEP
Refus de dégrillage	8 t	13 t	62 %	Centre de stockage des déchets



### II.H.3 Réflexion et amélioration à apporter

Le système de collecte est très sensible aux eaux claires parasites, dû à un caractère unitaire d'une partie des réseaux. Des phénomènes de remontées de nappe et de ressuyages de terrains sont également fréquents sur ces ouvrages de collecte, parfois vieillissants.

Des travaux importants de mise en conformité de la station d'épuration ont été réalisés telles que la création d'un bassin d'orage, ainsi que la création d'un nouveau bassin d'aération.

En parallèle la CAPCA a réalisé depuis plusieurs années d'importants travaux de mise en séparatif (en 2019, 2020 et 2021) sur le centre bourg de Vernoux en Vivarais qui amènent à une diminution des volumes d'eaux claires parasites en entrée de la station. Cet effort devra être poursuivi dans les prochaines années.

## II.I Système d'assainissement industriel de RHONE VALLEE

### II.I.1 Ouvrages de dépollution

L'exploitation de la station de traitement est assurée par la société SAUR, dans le cadre d'une prestation de service depuis 2022.

- Volumes entrants sur l'installation

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume minimum journalier	32 m <sup>3</sup> /j	29 m <sup>3</sup> /j	11 m <sup>3</sup> /j	11 m <sup>3</sup> /j	0 m <sup>3</sup> /j	174 m <sup>3</sup> /j
Volume maximum journalier	608 m <sup>3</sup> /j	636 m <sup>3</sup> /j	649 m <sup>3</sup> /j	717 m <sup>3</sup> /j	1 041 m <sup>3</sup> /j	1 023 m <sup>3</sup> /j
Volume moyen journalier	351 m <sup>3</sup> /j	380 m <sup>3</sup> /j	372 m <sup>3</sup> /j	427 m <sup>3</sup> /j	528 m <sup>3</sup> /j	646 m <sup>3</sup> /j
<b>Volume annuel total</b>	<b>127 971 m<sup>3</sup></b>	<b>122 753 m<sup>3</sup></b>	<b>135 888 m<sup>3</sup></b>	<b>156 376 m<sup>3</sup></b>	<b>192 541 m<sup>3</sup></b>	<b>235 827 m<sup>3</sup></b>

- Taux de charge de la file biologique

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge journalière reçue 2022		Taux de charge 2022			
		Moyenne	Maximale	En %		En EH	
				Moyen	Maxi	Moyen	Maxi
Charge hydraulique	520 m <sup>3</sup> /j	646 m <sup>3</sup> /j	1 023 m <sup>3</sup> /j	<b>124 %</b>	<b>197 %</b>	<b>4 307</b>	<b>6 820</b>
Charge organique (DCO)	960 kg/j	704 kg/j	2 549 kg/j	<b>73 %</b>	<b>265 %</b>	<b>11 733</b>	<b>42 483</b>

- Performances du traitement biologique

Les performances minimales attendues sont fixées par un arrêté préfectoral. Des bilans de pollution en entrée et en sortie sont réalisés régulièrement sur des périodes de 24 heures, afin de juger la conformité du traitement. L'arrêté préfectoral est en cours d'actualisation et de révision sur cette installation.



Pour l'année 2022, les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :



Paramètre	Réglementation		Niveau de rejet			
	Flux journalier maximum admissible kg/j	Concentration au rejet admissible mg/l	Flux en sortie		Concentration	
			Moyen kg/j	Maxi kg/j	Moyen mg/l	Maxi mg/l
DBO5	36	30	67	245	102	280
DCO	150	125	243	879	367	908
MES	42	35	107	387	168	544
Azote Kjeldahl	48	40	53	126	80	154

**Les charges organiques observées en entrée de station sont très élevées. La filière ne permet pas d'abattre suffisamment la pollution. Les performances épuratoires de la file biologique ne sont pas satisfaisantes.**

**Préconisations réglementaires particulières :**

Paramètre	Si flux journalier inférieur à :	Alors concentrations maximales admissibles :
DBO5	30 kg/j	100 mg/l
DCO	100 kg/j	300 mg/l
MES	15 kg/j	100 mg/l

**II.1.2 Réflexion et amélioration à apporter**

L'extension de la filière physico-chimique a été lancée fin 2020 afin de répondre aux attentes des industrielles, dans un but d'augmenter la capacité de traitement.

De nouvelles autorisations et conventions de rejet avec les deux principaux industriels Athlo et Cuisine et Potager ont été validées en avril 2021 pour tenir compte des évolutions de ces industriels et de la nouvelle filière de traitement.

En tant qu'établissement ICPE, le 13 octobre 2022, la STEP industrielle a fait l'objet d'une visite d'inspection par le service de la Police de l'eau de la DREAL qui a statué sur plusieurs manquements (régularisation administrative de la nouvelle capacité de la STEP, dépassements des valeurs limites de rejets récurrents). Par arrêté préfectoral n°07-2022-12-14-00004 du 14 décembre 2022, la CAPCA a été mise en demeure par la Préfecture de l'Ardèche de remédier à ces manquements sous 6 mois.

Les dépassements des valeurs limites de rejets coïncident avec la phase de travaux d'extension réalisée sur la station en 2021 et 2022 qui n'ont pas permis d'avoir un fonctionnement optimal de l'usine de traitement. A cela vient s'ajouter l'augmentation des effluents en entrée de station liée au développement industriel d'Athlo.



## II.J Autres systèmes d'assainissement collectif

### II.J.1 Système de collecte

- Patrimoine exploité

Des systèmes d'assainissement collectif complètent le réseau épuratoire du territoire de la Communauté d'Agglomération. Le système de collecte est composé de canalisations mais aussi de postes de refoulement et de déversoirs d'orage.

Systèmes d'assainissement	Linéaire de collecteurs séparatifs	Linéaire de collecteurs unitaires	Linéaire de refoulement	Poste de refoulement	Ouvrage de délestage
Ajoux	22	0	0	0	2
Beauvène	1 530	0	130	1	0
Chalencon	3 926	0	867	3	3
Creysseilles	2 994	0	0	0	1
Dunières sur Eyrieux	3 614	0	236	3	3
Freysenet	1 255	0	0	0	0
Gluiras	3 658	0	0	0	1
Marcols les Eaux	4 040	0	0	1	1
Rochessauve	1 939	0	0	0	0
Saint Julien du Gua	1 702	185	0	1	0
Saint Michel de Chabrilanoux	3 539	0	191	1	1
Saint Vincent de Durfort	2 225	0	44	2	4
Les Ollières sur Eyrieux	7 291	0	654	3	4
Saint Cierge la Serre	1 067	0	120	1	0
Saint Etienne de Serre	970	0	0	0	0
Saint Laurent du pape Royas	1 291	0	134	1	0
Saint Fortunat sur Eyrieux	6 648	0	939	2	5
Coux	12 143	0	1 119	7	5
Lyas	4 142	0	1 123	4	3
Flaviac Léouze	544	0	0	0	0
Silhac	884	0	0	0	0
St Apollinaire de Rias	754	0	0	0	0
Vernoux Hameau de la Justine					
St Jean Chambre	1 362	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>67 540</b>	<b>185</b>	<b>5 557</b>	<b>30</b>	<b>34</b>



La population desservie se répartit ainsi :

Systèmes d'assainissement	Population totale INSEE 2020	Estimation de la pop desservie	Nombre d'abonnés	Taux de collecte
Ajoux	79	21	22	26%
Beauvène	206	59	51,5	29%
Chalencon	338	207	145	61%
Creysseilles	153	69	46,5	45%
Dunières sur Eyrieux	436	279	170	64%
Freyssenet	46	34	46	73%
Gluiras	368	96	73,5	26%
Marcols les Eaux	279	198	131,5	71%
Rochessauve	461	143	87	31%
Saint Julien du Gua	169	42	66,5	25%
Saint Michel de Chabrillanoux	404	105	77	26%
Saint Vincent de Durfort	269	126	103	47%
Les Ollières sur Eyrieux	1 011	708	437	70%
Saint Fortunat sur Eyrieux	784	533	324	68%
Coux	1412	664	382	47%
Lyas	174	129	42	74%
Flaviac Léouze	54	31	22	57%
St Apollinaire de Rias	206	23	14	11%
St Jean Chambre	254	58	47	23%
Vernoux Hameau de la Justice	1970	1458	877	74%
Silhac	382	42	36	11%
<b>TOTAL</b>	<b>9 455</b>	<b>5 025</b>	<b>3 200,5</b>	<b>53%</b>



## II.J.2 Ouvrages de dépollution

L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié concerne les systèmes d'assainissement et les installations d'assainissement non collectif de plus de 20 équivalent-habitants. Il définit les termes utilisés, les prescriptions techniques, les modalités de surveillance et de contrôles des systèmes d'assainissement.

Concernant les ouvrages inférieurs à 200 équivalent-habitants, la CAPCA réalise des contrôles analytiques annuels, dans le seul cadre du service rendu.

Capacité de la station	Contrôles	STEP concernées
<p><b>Capacité <math>\leq 12</math> kg/j DBO5</b> (Capacité <math>\leq 200</math> EH)</p>	Analytique annuelle	Ajoux
		Beauvène
		Creysseilles Le Fermeil
		Creysseilles Magérouan
		Freysenet Village
		Freysenet La Prade
		Rochessauve
		St Julien du Gua Village
		St Julien du Gua La Pervenche
		St Vincent de Durfort Village
		St Vincent de Durfort Le Chambon de Bavas
		Flaviac La Léouze
		Lyas Village
		St Appolinaire de Rias
		St Jean Chambre
Silhac		
Vernoux Hameau de la justice		

Pour les ouvrages supérieurs à 200 équivalent-habitants, les obligations réglementaires d'autosurveillance sont les suivantes :

Capacité de la station	Contrôles	STEP concernées
<p><b>12 kg &lt; Capacité <math>\leq 30</math> kg/j DBO5</b> (200 EH &lt; Capacité <math>\leq 500</math> EH)</p>	1 fois tous les 2 ans	Chalencon
		Gluiras
		St Michel de Chabrilanoux
<p><b>30 kg &lt; Capacité <math>\leq 60</math> kg/j DBO5</b> (500 EH &lt; Capacité <math>\leq 1000</math> EH)</p>	1 fois par an	Coux
		Dunières sur Eyrieux
		Marcols les Eaux
		Saint Fortunat sur Eyrieux
<p><b>60 kg &lt; Capacité &lt; 120 kg/j DBO5</b> (1000 EH &lt; Capacité &lt; 2000 EH)</p>	2 fois par an	Les Ollières sur Eyrieux



Communauté d'Agglomération  
**Privas Centre Ardèche**



- Ajoux

La station d'épuration d'Ajoux est de type filtres plantés de roseaux. Elle a été mise en service en 2010. Elle a une capacité de 110 EH.

Les analyses ont été réalisées sur un échantillon ponctuel prélevé en sortie de station d'épuration. Les résultats sont les suivants :

Paramètre	Concentration en sortie 2022	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	3 mg/L	35 mg/L
DCO	28,2 mg/L	200 mg/L

Le fonctionnement de l'installation est très satisfaisant.

- Beauvène

La station d'épuration de Beauvène est de type filtres plantés de roseaux. Elle a été mise en service en 2005. Elle a une capacité de 150 EH.

En 2022, des analyses ont été réalisées sur un échantillon ponctuel prélevé en sortie de station d'épuration. Les résultats sont les suivants :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	5 mg/L	35 mg/L
DCO	59,7 mg/L	200 mg/L

Le fonctionnement de l'installation est très satisfaisant. Le curage des boues est à prévoir d'ici 1 à 2 ans.

- Chalencon Village

La station est en cours de remplacement.

- Chalencon La Gare

La station d'épuration de Chalencon La Gare est de type filtre plantés de roseaux. Elle a été mise en service en 2018. Elle a une capacité de 70 EH.

En 2022, les analyses réalisées sur un échantillon ponctuel révèlent les concentrations suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	7 mg/L	35 mg/L
DCO	82,5 mg/L	200 mg/L

La station est en sous-charge. Le rejet est de bonne qualité.



- Creysseilles Village Le Fémeil

La station d'épuration de Creysseilles Le Fémeil est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 150 EH. Elle a été mise en service le 01/06/2016.

En 2022, l'échantillon prélevé en sortie révèle les concentrations suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	7 mg/L	35 mg/L
DCO	52,3 mg/L	200 mg/L

Ces résultats montrent que le rejet satisfait aux exigences épuratoires.  
La station est en sous-charge.

- Creysseilles Magérouan

La station d'épuration de Creysseilles Magérouan est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 40 EH. Elle a été mise en service en 2012.

L'échantillon prélevé en sortie révèle les concentrations suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie 2020	Concentration en sortie 2021	Concentration en sortie 2022	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	147 mg/L	15 mg/L	251 mg/L	35 mg/L
DCO	375 mg/L	61,8 mg/L	654 mg/L	200 mg/L

L'analyse révèle des concentrations de mauvaise qualité, contrairement à l'année précédente. La qualité de l'eau en sortie fluctue selon les années.

La station est en sous-charge.

- Dunière sur Eyrieux

La station d'épuration de Dunière sur Eyrieux est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 600 EH. Elle a été mise en service en 2002.

Un bilan de pollution sur 24h a été réalisé en 2022 sur cet ouvrage. Les données enregistrées en entrée de station sont les suivantes :

Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2020	Charge mesurée 2021	Charge mesurée 2022	Taux de charge	
					En %	En EH
Charge hydraulique	90 m <sup>3</sup> /j	23 m <sup>3</sup> /j	22 m <sup>3</sup> /j	22 m <sup>3</sup> /j	24 %	146
Charge organique	36 kg/j DBO5	3,83 kg/j DBO5	6,33 kg/j DBO5	6 kg/j DBO5	17 %	104

La capacité nominale de la station n'est pas atteinte au vu des taux de charge mesurés, lors du bilan de pollution.

Les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :



Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement obtenu
DBO5	35 mg/L	3 mg/L	60%	99 %
DCO	200 mg/L	24,5 mg/L	60%	96 %
MES	-	2 mg/L	50%	99%

Les mesures réalisées lors du bilan de pollution, montrent que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- Freyssenet Village

La station d'épuration de Freyssenet Village est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 60 EH. Elle a été mise en service en 2011.

Des analyses ont été réalisées sur un échantillon ponctuel prélevé en sortie de station d'épuration. Les résultats sont les suivants :

Paramètre	Concentration en sortie 2021	Concentration en sortie 2022	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	51 mg/L	7 mg/L	35 mg/L
DCO	137 mg/L	57,9 mg/L	200 mg/L

Le rejet est de bonne qualité.

- Freyssenet La Prade

La station d'épuration de Freyssenet La Prade est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 50 EH. Elle a été mise en service en 2013.

Des analyses ont été réalisées sur un échantillon ponctuel prélevé en sortie de station d'épuration. Les résultats sont les suivants :

Paramètre	Concentration en sortie 2022	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	3 mg/L	35 mg/L
DCO	25,1 mg/L	200 mg/L

Le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- Gluires

La station d'épuration de Gluires est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 300 EH. Elle a été mise en service en 2007.

Un bilan de pollution sur 24h a été réalisé sur cet ouvrage en 2021. Sur les stations de cette capacité, un bilan de pollution est réalisé tous les 2 ans.

Les données enregistrées en entrée de station sont les suivantes :



Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2021	Taux de charge	
			En %	En EH
Charge hydraulique	45 m <sup>3</sup> /j	11 m <sup>3</sup> /j	24 %	72
Charge organique	18 kg/j DBO5	3 kg/j DBO5	16 %	47

La capacité nominale de la station n'est pas atteinte au vu des taux de charge mesurés, lors du bilan de pollution.

Les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement obtenu
DBO5	35 mg/L	4 mg/L	60%	98 %
DCO	200 mg/L	33,6 mg/L	60%	99 %
MES	-	5,8 mg/L	50%	95%

Les mesures réalisées lors du bilan de pollution, montrent que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- Marcols les Eaux

La station d'épuration de Marcols les Eaux est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 730 EH. Elle a été mise en service en 2008.

Un bilan de pollution sur 24h a été réalisé en 2022 sur cet ouvrage. Les données enregistrées en entrée de station sont les suivantes :

Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2020	Charge mesurée 2021	Charge mesurée 2022	Taux de charge	
					En %	En EH
Charge hydraulique	109,5 m <sup>3</sup>	42 m <sup>3</sup>	38 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>	27 %	201
Charge organique	43,8 kg/j DBO5	15 kg/j DBO5	10 kg/j DBO5	8 kg/j DBO5	18 %	165

La capacité nominale de la station n'est pas atteinte au vu des taux de charge mesurés lors du bilan de pollution.

Les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement obtenu
DBO5	35 mg/L	11 mg/L	60%	98 %
DCO	200 mg/L	101 mg/L	60%	93 %
MES	-	33 mg/L	50%	98 %



Les mesures réalisées lors du bilan de pollution témoignent que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- Rochessauve

La station d'épuration de Rochessauve est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 170 EH. Elle a été mise en service en 2007.

L'analyse d'un échantillon ponctuel a révélé des concentrations suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	4 mg/L	35 mg/L
DCO	65,9 mg/L	200 mg/L

Le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- Saint Julien du Gua Village

La station d'épuration de Saint Julien du Gua Village a été mise en service en août 2018. Elle a une capacité de 180 EH.

En 2022, l'analyse d'un échantillon ponctuel a révélé des concentrations suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	8 mg/L	35 mg/L
DCO	104 mg/L	200 mg/L

Le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- Saint Julien du Gua La Pervenche

La station d'épuration de Saint Julien du Gua La pervenche est de type lit bactérien. Elle a une capacité de 50 EH. Elle a été mise en service en 1994.

En 2022, l'analyse d'un échantillon ponctuel a révélé des concentrations suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie 2020	Concentration en sortie 2021	Concentration en sortie 2022	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	6 mg/L	87 mg/L	26 mg/L	35 mg/L
DCO	74,5 mg/L	299 mg/L	224 mg/L	200 mg/L

Le rejet ne satisfait pas aux exigences épuratoires de l'arrêté du 21 juillet 2015. La station est vétuste et l'abattement n'est plus satisfaisant.

- Saint Michel de Chabrilanoux

La station d'épuration de Saint Michel de Chabrilanoux est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 250 EH. Elle a été mise en service en 2009.



Un bilan de pollution sur 24h a été réalisé sur cet ouvrage en 2021. Sur les stations de cette capacité, un bilan de pollution est réalisé tous les 2 ans.

Les données enregistrées en entrée de station étaient les suivantes :

Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2021	Taux de charge	
			En %	En EH
Charge hydraulique	37,5 m <sup>3</sup> /j	39 m <sup>3</sup> /j	105 %	262
Charge organique	15 kg/j DBO5	1,4 kg/j DBO5	9,4 %	24

La capacité nominale de la station n'est pas atteinte au vu des taux de charge mesurés, lors du bilan de pollution. Il y a beaucoup d'eaux claires parasites le jour de la visite.

Les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement obtenu
DBO5	35 mg/L	1,4 mg/L	60%	96 %
DCO	200 mg/L	10 mg/L	60%	89 %
MES	-	2 mg/L	50%	97%

Les mesures réalisées lors du bilan de pollution de 2021, montrent que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

En 2022, la CAPCA a réalisé le raccordement du Camping le Chabrioux équipé d'un système d'assainissement non collectif vestuste et insuffisamment dimensionné. Ce raccordement s'inscrit dans le projet de réhabilitation du camping par la commune.

- Saint Vincent de Durfort Village

La station d'épuration de Saint Vincent de Durfort Village est de type filtres plantés de roseaux Phocéogum. Elle a une capacité de 100 EH. Elle a été mise en service en 2008.

En 2022, l'analyse d'un échantillon ponctuel a révélé des concentrations suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	51 mg/L	35 mg/L
DCO	194 mg/L	200 mg/L

Le rejet de moyenne qualité révèle un fonctionnement moyen de l'installation, sans raison apparente : à vérifier lors de la prochaine visite.

- Saint Vincent de Durfort Chambon de Bavas

La station d'épuration de Saint Vincent de Durfort Chambon de Bavas est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 110 EH. Elle a été mise en service en 2002.

En 2022, l'analyse a été réalisée sur un échantillon ponctuel prélevé en sortie de 1<sup>er</sup> étage. Il a révélé des concentrations suivantes :



Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	33 mg/L	35 mg/L
DCO	137 mg/L	200 mg/L

Le prélèvement s'effectue en sortie du 1<sup>er</sup> étage.

- Les Ollières sur Eyrieux

La station d'épuration de Les Ollières sur Eyrieux est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 1 900 EH. Elle a été mise en service en 2011.

Deux bilans de pollution sur 24h ont été réalisés en 2022 sur cet ouvrage :

- (1) : mars 2022
- (2) : juillet 2022.

Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2021 (1)	Charge mesurée 2021 (2)	Charge mesurée 2022 (1)	Charge mesurée 2022 (2)	Taux de charge max	
						En %	En EH
Charge hydraulique	285 m <sup>3</sup>	<b>393 m<sup>3</sup></b>	<b>259 m<sup>3</sup></b>	<b>313 m<sup>3</sup></b>	134 m <sup>3</sup>	<b>110 %</b>	<b>2 093</b>
Charge organique	114 kg/j	27 kg/j	45 kg/j	23 kg/j	46 kg/j	40 %	952

La capacité nominale de la station est régulièrement dépassée. L'impact des eaux claires parasites météoriques est non-négligeable sur cette installation.

Les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration moyenne obtenue en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement moyen obtenu
DBO5	25mg/L	3 mg/L	<b>70%</b>	<b>98 %</b>
DCO	125 mg/L	30 mg/L	<b>75%</b>	<b>94 %</b>
MES	35 mg/L	4,5 mg/L	<b>90%</b>	<b>98 %</b>

Les mesures réalisées lors des bilans de pollution de 2022 révèlent que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté préfectoral.

- Saint Fortunat sur Eyrieux

La station d'épuration de Saint Fortunat sur Eyrieux est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 700 EH. Elle a été mise en service en 2006.

Un bilan de pollution sur 24h a été réalisé en 2022 sur cet ouvrage. Les données enregistrées en entrée de station sont les suivantes :



Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2020	Charge mesurée 2021	Charge mesurée 2022	Taux de charge	
					En %	En EH
Charge hydraulique	105 m <sup>3</sup>	132 m <sup>3</sup>	54 m <sup>3</sup>	51 m <sup>3</sup>	46 %	319
Charge organique	42 kg/j DBO5	44 kg/j DBO5	15,87 kg/j DBO5	16,3 kg/j DBO5	39 %	272

La capacité nominale de la station n'est pas atteinte cette année.  
Les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration moyenne obtenue en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement moyen obtenu
DBO5	25mg/L	13 mg/L	<b>60%</b>	<b>96 %</b>
DCO	125 mg/L	72 mg/L	<b>60%</b>	<b>91 %</b>
MES	-	12 mg/L	<b>50%</b>	<b>97 %</b>

Les mesures réalisées lors du bilan de pollution de 2022 confirment que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté préfectoral.

- Coux

La station d'épuration de Coux est de type boues activées. Elle a une capacité de 700 EH. Elle a été mise en service en 1997.

Les données moyennes enregistrées en entrée de station sont les suivantes :

Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2020	Charge mesurée 2021	Charge mesurée 2022	Taux de charge	
					En %	En EH
Charge hydraulique	105 m <sup>3</sup>	75 m <sup>3</sup>	95 m <sup>3</sup>	97 m <sup>3</sup>	92 %	646
Charge organique	42 kg/j DBO5	26 kg/j DBO5	40 kg/j DBO5	47 kg/j DBO5	113 %	783

La capacité nominale de la station est atteinte au vu des taux de charge organique mesurés lors des bilans de pollution.

Les données enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration moyenne obtenue en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement moyen obtenu
DBO5	25 mg/L	4mg/L	<b>70%</b>	<b>99 %</b>
DCO	90 mg/L	34 mg/L	<b>75%</b>	<b>98 %</b>
MES	35 mg/L	4 mg/L	<b>90%</b>	<b>99 %</b>
NTK	40 mg/L	15 mg/L	-	<b>91 %</b>



Les mesures réalisées lors des bilans de pollution de 2022 confirment que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté préfectoral.

La quantité de boues évacuée représente 8,6 t de MS.

La production de refus de dégrillage n'a pas été communiquée.

Un volume de sable évacué représente 1,15 t.

Le volume de graisse évacué représente 14 t.

- Lyas

La station d'épuration de Lyas est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 160 EH. Elle a été mise en service en 2012.

Les données enregistrées sont les suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	3 mg/L	35 mg/L
DCO	24,7 mg/L	200 mg/L

- Flaviac Léouze

La station d'épuration de Flaviac Léouze est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 80 EH. Elle a été mise en service en 2007.

Les données enregistrées sont les suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	3 mg/L	35 mg/L
DCO	38,3 mg/L	200 mg/L

- Silhac

La station d'épuration de Silhac est de type lit bactérien. Elle a une capacité de 200 EH. Elle a été mise en service en 1997.

Quatre bilans de pollution sur 24h ont été réalisés en 2022 sur cet ouvrage. Les données moyennes enregistrées en entrée de station sont les suivantes :

Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2020	Charge mesurée 2021	Charge mesurée 2022	Taux de charge	
					En %	En EH
Charge hydraulique	30 m <sup>3</sup>	22 m <sup>3</sup>	10,8 m <sup>3</sup>	8,5 m <sup>3</sup>	28 %	56
Charge organique	12 kg/j DBO5	0,81 kg/j DBO5	5 kg/j DBO5	4,54 kg/j DBO5	38 %	76

La capacité nominale de la station n'est pas atteinte au vu des taux de charge mesurés lors des bilans de pollution.

Les données moyennes enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :



Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration moyenne obtenue en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement moyen obtenu
DBO5	35mg/L	13,5 mg/l	<b>60%</b>	<b>91,6 %</b>
DCO	200 mg/L	60,9 mg/l	<b>60%</b>	<b>89,7 %</b>
MES	-	21,4 mg/l	<b>50%</b>	<b>94,8 %</b>

Les mesures réalisées lors des bilans de pollution de 2022 confirment que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté préfectoral cette année.

La production de refus de dégrillage n'a pas été communiquée cette année.

- Saint Apollinaire de Rias

La station d'épuration de Saint Apollinaire de Rias est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 55 EH. Elle a été mise en service en 2011.

Deux bilans de pollution sur 24h ont été réalisés en 2022 sur cet ouvrage. Les données moyennes enregistrées en entrée de station sont les suivantes :

Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2021	Charge mesurée 2022	Taux de charge	
				En %	En EH
Charge hydraulique	6 m <sup>3</sup>	0,82 m <sup>3</sup>	0,72 m <sup>3</sup>	12 %	12
Charge organique	3 kg/j DBO5	0,18 kg/j DBO5	0,17 kg/j DBO5	6 %	3

La capacité nominale de la station n'est pas atteinte au vu des taux de charge mesurés lors des bilans de pollution.

Les données moyennes enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration moyenne obtenue en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement moyen obtenu
DBO5	35 mg/L	3 mg/L	<b>60%</b>	<b>98,7 %</b>
DCO	200 mg/L	34,1 mg/L	<b>60%</b>	<b>93,5 %</b>
MES	-	12,3 mg/L	<b>50%</b>	<b>91,2 %</b>

Les mesures réalisées lors des bilans de pollution de 2022 confirment que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté national.

- Saint Jean Chambre

La station d'épuration de Saint Jean Chambre est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 120 EH. Elle a été mise en service en 2014.

Deux bilans de pollution sur 24h ont été réalisés en 2022 sur cet ouvrage. Les données moyennes enregistrées en entrée de station sont les suivantes :



Paramètre	Capacité journalière	Charge mesurée 2020	Charge mesurée 2021	Charge mesurée 2022	Taux de charge	
					En %	En EH
Charge hydraulique	18 m <sup>3</sup>	6 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>	6 m <sup>3</sup>	33 %	40
Charge organique	7,2 kg/j DBO5	0,75 kg/j DBO5	2,8 kg/j DBO5	2,07 kg/j DBO5	29 %	34,5

La capacité nominale de la station n'est pas atteinte au vu des taux de charge mesurés lors des bilans de pollution.

Les données moyennes enregistrées relatives au niveau de rejet sont les suivantes :

Paramètre	Niveau de rejet réglementaire	Concentration moyenne obtenue en sortie	Rendement minimum à atteindre	Rendement moyen obtenu
DBO5	35mg/L	5,3 mg/L	<b>60%</b>	<b>99,5 %</b>
DCO	200 mg/L	49,8 mg/L	<b>60%</b>	<b>93,9 %</b>
MES	-	7,2 mg/L	<b>50%</b>	<b>96,6 %</b>

Les mesures réalisées lors des bilans de pollution de 2022 confirment que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté national.

- Vernoux en Vivarais Hameau de La Justice

La station d'épuration est de type filtres plantés de roseaux. Elle a une capacité de 120 EH. Elle a été mise en service en 2017. La charge reçue par l'ouvrage est inférieure à 20 EH.

Les analyses réalisées sur cet ouvrage en 2022 révèlent les concentrations moyennes suivantes :

Paramètre	Concentration en sortie	Niveau de rejet réglementaire
DBO5	8 mg/L	35 mg/L
DCO	33,4 mg/L	200 mg/L
MES	6,3 mg/L	- mg/L

Les concentrations confirment que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté préfectoral.



### III. ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

#### III.A Recettes du service assainissement

##### III.A.1 Redevance assainissement collectif

- Principes

Le prix du service de l'assainissement est constitué d'une redevance revenant à l'EPCI, le cas échéant d'une part rémunérant le délégataire de service, et enfin de prélèvements obligatoires.

Les redevances revenant à la collectivité et au délégataire peuvent être composées d'une partie fixe, ou abonnement, et d'une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a pour objectif d'uniformiser la tarification du service d'assainissement à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Au vu de la complexité actuelle pour la facturation, cette démarche s'effectuera progressivement dans les années à venir. Un important travail a déjà été réalisé pour que l'ensemble des usagers, sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau annuelle (consommation standard estimée pour une famille), paie un même montant de redevance annuelle.

En atteste le tableau présenté dans le paragraphe ci-après.

- Prix du service de l'assainissement collectif



Année 2022

	Part fixe € HT/an		Part Variable € HT/m <sup>3</sup>		Redevance Agence de l'eau €HT/m <sup>3</sup>	Montant € HT dont redevance Agence	
	CAPCA	DSP	CAPCA	DSP		Par m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>
Ajoux	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Alissas	26,50	37,50	0,9361	0,7180	0,16	2,3474	281,692
Beauchastel	41,78	22,22	0,8764	0,7777	0,16	2,3474	281,692
Beauvène	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Chalencon	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Chomérac	26,50	37,50	0,9361	0,7180	0,16	2,3474	281,692
Coux	46,50	17,50	1,2641	0,3900	0,16	2,3474	281,692
Creysseilles	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Dunière	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Flaviac	46,50	17,50	1,2641	0,3900	0,16	2,3474	281,692
Freyssenet	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Gluiras	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Lyas	46,50	17,50	1,2641	0,3900	0,16	2,3474	281,692
La Voulte	33,01	30,99	0,9796	0,6745	0,16	2,3474	281,692
Le Pouzin	33,01	30,99	0,9796	0,6745	0,16	2,3474	281,692
Le Pouzin ZAC	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Les Ollières	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Marcols les Eaux	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Privas	46,50	17,50	1,2641	0,3900	0,16	2,3474	281,692
Rochessaive	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
Rompon 1	46,50	17,50	1,2641	0,3900	0,16	2,3474	281,692
Rompon 2	33,01	30,99	0,9796	0,6745	0,16	2,3474	281,692
St Fortunat	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
St Julien du Gua	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
St Julien en St Alban	46,50	17,50	1,2641	0,3900	0,16	2,3474	281,692
St Laurent du Pape	37,46	26,54	1,0127	0,6414	0,16	2,3474	281,692
St Michel de Chabrilanoux	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
St Sauveur de Montagut	33,01	30,99	0,9796	0,6745	0,16	2,3474	281,692
St Vincent de Durfort	64,00	0,00	1,6541	0,0000	0,16	2,3474	281,692
St Priest	46,50	17,50	1,2641	0,3900	0,16	2,3474	281,692
Veyras	46,50	17,50	1,2641	0,3900	0,16	2,3474	281,692
Chteauneuf de Vernoux	10,65	53,35	0,9701	0,6840	0,16	2,3474	281,692
St Appollinaire de Rias	10,65	53,35	0,9701	0,6840	0,16	2,3474	281,692
St Jean de Chambre	10,65	53,35	0,9701	0,6840	0,16	2,3474	281,692
Silhac	10,65	53,35	0,9701	0,6840	0,16	2,3474	281,692
Vernoux en Vivarais	10,65	53,35	0,9701	0,6840	0,16	2,3474	281,692



Année 2023

	Part fixe € HT/an		Part Variable € HT/m <sup>3</sup>		Redevance Agence	Montant € HT dont redevance Agence	
	CAPCA	DSP	CAPCA	DSP	€/m <sup>3</sup>	Par m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>
Ajoux	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Alissas	44,50	19,50	1,1159	0,6700	0,16	2,4792	297,504
Beauchastel	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Beauvène	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Chalencon	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Chomérac	44,50	19,50	1,1158	0,6700	0,16	2,4792	297,504
Coux	45,63	18,37	1,3765	0,4094	0,16	2,4792	297,504
Creysseilles	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Dunière	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Flaviac	45,63	18,37	1,3765	0,4094	0,16	2,4792	297,504
Freysenet	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Gluiras	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Lyas	45,63	18,37	1,3765	0,4094	0,16	2,4792	297,504
La Voulte	26,96	37,04	0,9796	0,8063	0,16	2,4792	297,504
Le Pouzin	26,96	37,04	0,9796	0,8063	0,16	2,4792	297,504
Le Pouzin ZAC	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Les Ollières	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Marcols les Eaux	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Privas	45,63	18,37	1,3765	0,4094	0,16	2,4792	297,504
Rochessauve	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
Rompon 1	45,63	18,37	1,3765	0,4094	0,16	2,4792	297,504
Rompon 2	26,96	37,04	0,9796	0,8063	0,16	2,4792	297,504
St Cierge la Serre	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
St Etienne de Serre	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
St Fortunat	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
St Julien du Gua	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
St Julien en St Alban	45,63	18,37	1,3765	0,4094	0,16	2,4792	297,504
St Laurent du Pape	36,25	27,75	1,1153	0,6706	0,16	2,4792	297,504
St Michel de Chabrilanoux	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
St Sauveur de Montagut	26,96	37,04	0,9796	0,8063	0,16	2,4792	297,504
St Vincent de Durfort	64,00	0,00	1,7859	0,0000	0,16	2,4792	297,504
St Priest	45,63	18,37	1,3765	0,4094	0,16	2,4792	297,504
Veyras	45,63	18,37	1,3765	0,4094	0,16	2,4792	297,504
Chteauneuf de Vernoux	9,20	54,80	1,0831	0,7028	0,16	2,4792	297,504
St Appollinaire de Rias	9,20	54,80	1,0831	0,7028	0,16	2,4792	297,504
St Jean de Chambre	9,20	54,80	1,0831	0,7028	0,16	2,4792	297,504
Silhac	9,20	54,80	1,0831	0,7028	0,16	2,4792	297,504
Vernoux en Vivarais	9,20	54,80	1,0831	0,7028	0,16	2,4792	297,504



### Taux d'évolution

	ANNEE 2022		ANNEE 2023		Evolution
	Montant € HTC dont redevance Agence		Montant € HTC dont redevance Agence		
	Par m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>	Par m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>	
Ajoux	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Alissas	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Beauchastel	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Beauvène	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Chalencon	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Chomérac	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Coux	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Creysseilles	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Dunière	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Flaviac	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Freyssenet	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Gluiras	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Lyas	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
La Voulte	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Le Pouzin	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Le Pouzin ZAC	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Les Ollières	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Marcols les Eaux	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Privas	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Rochessauve	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Rompon 1	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Rompon 2	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Cierge la Serre	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Etienne de Serre	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Fortunat	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Julien du Gua	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Julien en St Alban	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Laurent du Pape	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Michel de Chabrillanoux	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Sauveur de Montagut	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Vincent de Durfort	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Priest	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Veyras	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Chteau neuf de Vernoux	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Apollinaire de Rias	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
St Jean de Chambre	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Silhac	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%
Vernoux en Vivarais	2.3474	281,692	2,4792	297,504	5,6%



### III.A.2 Prime à l'épuration

#### Généralités

L'Agence de l'Eau RMC, accompagne l'application de la réglementation en matière d'assainissement et incite les gestionnaires à améliorer les performances de leur système d'assainissement, jusqu'à la bonne gestion finale des boues, en leur versant une prime.

Cette prime est versée pour des dispositifs d'épuration présentant les caractéristiques suivantes :

- Avoir une capacité nominale de traitement supérieure à 12 kg/j de DBO5,
- Être conforme en équipement à la directive européenne du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Le seuil de versement de la prime est fixé à 1 500 € par dispositif d'épuration et par année.

- Les modalités de calcul

L'assiette de la prime est la quantité de pollution domestique éliminée. Le montant de la prime s'obtient en multipliant l'assiette par les taux et par les coefficients de conformité :

- L'assiette de la prime représente la quantité annuelle de pollution d'origine domestique éliminée par la station. Son calcul intègre la pollution d'origine domestique émise, les apports externes et le rendement moyen annuel de la station.
- Les taux sont appliqués pour chaque paramètre de pollution.
- Les coefficients de conformité viennent pondérer le produit de l'assiette par les taux : le coefficient de conformité du système d'autosurveillance, le coefficient de destination des boues, le coefficient de conformité des performances et le coefficient de conformité de la collecte.

Pour les stations de capacité supérieure à 600 kg/j de DBO5, un bonus additionnel est appliqué lorsque les boues évacuées respectent les teneurs seuils en éléments traces métalliques (ETM). Ce bonus visant à réduire les éléments traces métalliques, s'applique quelle que soit la filière de destination des boues.



- Aide à la gestion durable des services d'assainissement collectif

Une aide complémentaire est calculée pour chaque maître d'ouvrage public concerné par le dispositif de prime. Son montant est calculé à partir des données saisies sur l'observatoire national des services (SISPEA). Il dépend de la population totale de la collectivité raccordée à l'assainissement collectif.



### Cas de la CAPCA

Les primes attribuées en 2022, correspondent à l'année de fonctionnement de 2021.

Pour 3 systèmes d'assainissement, le délégataire VEOLIA touche directement les primes :

- Coux
- Flaviac/Rompon
- Privas-Gratenas.

Le calcul de versement des primes se caractérise selon le tableau ci-dessous

Station	EH	Montant Prime en € 2020	Montant Prime en € 2021	Montant Prime en € 2022	Commentaire
Beauchastel	2500	16 326,73 €	0 €	0 €	Non conforme
Chomerac – Veronne	4000	20 824,23 €	15 453,63 €	12 504,6 €	20% supprimé – manuel d'autosurveillance pas à jour
Coux	700	6 559,23 €	4 212,32 €	3 674,83 €	
Dunière Sur Eyrieux	600	2 316,86 €	0 €	1 292,2 €	
Flaviac Rompon	2800	17 637,73 €	10 534,76 €	9 975,3 €	
Gluiras – Murette	300	1 619,21 €	1 619,21 €	666,29 €	
Marcols les Eaux	730	2 869,84 €	2 869,84 €	1 231,7 €	
Les Ollières Sur Eyrieux	1900	6 364,9 €	4 047,14 €	3 480,84 €	
Le Pouzin Chambenier	15000	38 104,23 €	8 192,17 €	6 962,92 €	50 % supprimé Bilan agro non fourni
Privas	18000	84 817,25 €	59 253,71 €	51 325,02 €	
St Fortunat Sur Eyrieux	700	5 138,09 €	2 317,91 €	2 495,41 €	
St Michel de Chabrialloux	250	527,29 €	0 €	254,5 €	
St Sauveur de Montagut	3600	8 573,3 €	4 587,78 €	3 367,03 €	
Vernoux en Vivarais	4000	14 450,19 €	8 777,18 €	0 €	Non conforme



### III.A.3 Conformité des systèmes de traitement soumis à l'Autosurveillance :

En application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, les services « Police de l'eau » (DDT de l'Ardèche et DREAL), analysent les données d'autosurveillance et le bilan annuel de fonctionnement de la station d'épuration concernée, fournies pour l'année 2020.

Cette analyse permet d'informer le ministère de l'Ecologie et la commission Européenne du respect par l'installation d'assainissement, de la directive « Eaux Résiduaires Urbaines » du 21 mai 1991.

Les conclusions de l'analyse permettent de déclarer le système d'assainissement « conforme » ou « non-conforme » au titre de la directive ERU.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la conformité des installations de plus de 2000 EH pour l'année 2022 :

Système d'assainissement	Statut	Commentaires remarquables du Service Police de l'Eau
Beauchastel	<b>NON - CONFORME</b>	Le système d'assainissement de BEAUCHASTEL est déclaré non conforme en performance et en équipement pour l'année 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral du 14 février 2007, sur les éléments suivants : - la capacité hydraulique de la station est dépassée et le percentile 95 est 2 fois supérieur au débit nominal de la station. - la capacité organique nominale de la station est dépassée lors de 2 bilans sur 12. - les normes de rejet ne sont pas respectées, valeurs rédhitoires dépassées.
Privas	CONFORME	Le système d'assainissement est déclaré conforme pour l'année 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral.
St Sauveur de Montagut	CONFORME	Le système d'assainissement est déclaré conforme pour l'année 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral.
Flaviac Rompon	CONFORME	Le système d'assainissement est déclaré conforme pour l'année 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral.
Chomérac	CONFORME	Le système d'assainissement est déclaré conforme pour l'année 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral.
Le Pouzin Chambenier	CONFORME	Le système d'assainissement est déclaré conforme pour l'année 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral.
Vernoux	-	En attente de conformité.

### III.A.4 Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC remplace depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'ex PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout).

#### Tarifcation pour les constructions neuves

#### Tarifs de la participation pour les financements de l'assainissement collectif pour les créations d'habitations familiales :

- Dans le cas de la création d'une habitation familiale : 3 000 €
- Dans le cas de la création d'immeubles collectifs d'habitations familiales :
  - 2 logements : 5 850 €
  - 3 logements : 8 550 €
  - 4 logements : 11 100 €
  - 5 logements : 13 500 €
  - 6 logements : 15 750 €
  - 7 logements : 17 850 €
  - 8 logements : 19 800 €



- 9 logements : 21 600 €
- 10 logements : 23 250 €.

Au-delà de 10 logements : 1 650 € le logement supplémentaire.

Dans le cas d'opérations d'ensemble tels que les lotissements d'habitations, les ZAC d'habitations et les permis groupés : 3 000€ x par le nombre de lots constructibles.

*Tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les créations de locaux autres que des habitations :*

- Entrepôts, bâtiments de stockage, industriels et agricoles, commerces et locaux d'artisans, bureaux, établissement publics ou d'intérêt collectif : 4 000€
- Hôtels, cafés, restaurants, maisons de retraite, hôpitaux, foyers d'accueil, lieux d'hébergement : 4 000 € + 200€ par chambre.

*Tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les créations de constructions avec plusieurs destinations :*

- Le tarif appliqué est le suivant : somme des PFAC liée à chaque destination.

**Tarifification pour les constructions existantes**

*Tarifs de la participation pour les financements de l'assainissement collectif pour les raccordements d'habitations :*

- Dans le cas de la création d'une habitation familiale : 1 000 €
- Dans le cas de la création d'immeubles collectifs d'habitations familiales :
  - 2 logements : 1 950 €
  - 3 logements : 2 850 €
  - 4 logements : 3 700 €
  - 5 logements : 4 500 €
  - 6 logements : 5 250 €
  - 7 logements : 5 950 €
  - 8 logements : 6 600 €
  - 9 logements : 7 200 €
  - 10 logements : 7 750 €.

Au-delà de 10 logements : 550 € le logement supplémentaire.

*Tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour le raccordement de locaux existants autres que des habitations :*

- Entrepôts, bâtiments de stockage, industriels et agricoles, commerces et locaux d'artisans, bureaux, établissement publics ou d'intérêt collectif : 1 300€
- Hôtels, cafés, restaurants, maisons de retraite, hôpitaux, foyers d'accueil, lieux d'hébergement : 1 300 € + 70 € par chambre.

*Tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les raccordements de constructions existantes avec plusieurs destinations :*

- Le tarif appliqué est le suivant : somme des PFAC liée à chaque destination.

En 2022, 178 dossiers de PFAC ont été ouverts, via les demandes de nouveaux branchements, les travaux d'extensions d'ensemble ou les nouveaux systèmes d'assainissement (St Cierge, St Etienne), dont 108 ont fait l'objet de facturation pour une recette de 218 040 €.



### III.B. Bilan financier du service assainissement

#### III.B.1 Fonctionnement

En 2022, le service Assainissement fonctionne comme détaillé ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	
002 résultat reporté	13 686,01 €
013 Atténuations de charges	2 025,19 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	641 869,44 €
70 Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	5 045 065,35 €
74 Subventions d'exploitation	97 230,64 €
75 Autres produits de gestion courante	2,42 €
77 Produits exceptionnels	11 963,43 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	- €
<b>TOTAL</b>	<b>5 811 842,48 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	
011 Charges à caractère général	2 150 332,74 €
012 Charges de personnels et frais assimilés	453 567,31 €
014 Atténuations de produits	20 402,91 €
022 Dépenses imprévues (exploitation)	- €
023 Virement à la section d'investissement	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 763 158,15 €
65 Autres charges de gestion	27 354,53 €
66 Charges financières	489 193,22 €
67 Charges exceptionnelles	10 389,65 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	69 394,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 983 793,47 €</b>



### III.B.2 Investissement

<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	
021 Virement de la section d'exploitation	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 763 158,15 €
041 Opérations patrimoniales	- €
10 Dotations, fonds divers et réserves	960 785,94 €
13 Subventions d'investissements	1 168 292,87 €
16 Emprunts et dettes assimilées	2 700 000 €
21 Immobilisations corporelles	22,18 €
23 immobilisations en cours	- €
27-Autres immo financières (droit à déd TVA)	- €
4582 Opérations pour le compte de tiers	- €
<b>TOTAL</b>	<b>6 592 236,96 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	
001 solde d'exécution reporté	921 701,18 €
020 Dépenses et imprévus	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	641 869,44 €
041 Opérations patrimoniales	- €
10 Dotations, fonds divers et réserves (1068 Vernoux déficit à vérifier)	- €
13 Subventions d'investissements	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 034 774,57 €
20 Immobilisations incorporelles	23 276,46 €
21 Immobilisations corporelles	766 579,69 €
23 Immobilisations en cours	2 753 839,39 €
4581 Opérations pour le compte de tiers	- €
<b>TOTAL</b>	<b>6 142 040,23 €</b>



### III.B.3 Dette du service assainissement

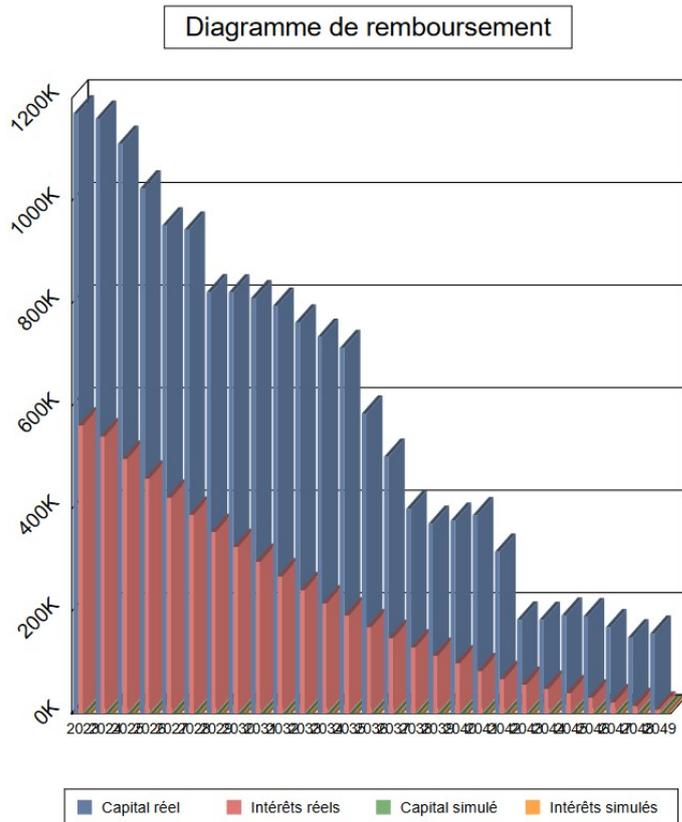
#### Budget annexe Assainissement Collectif

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	1 732 308,06 €	562 060,93 €	1 170 247,13 €	0,00 €	0,00 €	15 969 982,19 €
2024	1 700 731,18 €	540 970,88 €	1 159 760,30 €	0,00 €	0,00 €	14 799 735,06 €
2025	1 607 958,24 €	497 077,38 €	1 110 880,86 €	0,00 €	0,00 €	13 639 974,76 €
2026	1 481 958,19 €	458 275,31 €	1 023 682,88 €	0,00 €	0,00 €	12 529 093,90 €
2027	1 373 237,83 €	421 480,14 €	951 757,69 €	0,00 €	0,00 €	11 505 411,02 €
2028	1 331 558,40 €	387 959,50 €	943 598,90 €	0,00 €	0,00 €	10 553 653,33 €
2029	1 175 893,75 €	354 490,22 €	821 403,53 €	0,00 €	0,00 €	9 610 054,43 €
2030	1 146 404,75 €	325 211,67 €	821 193,08 €	0,00 €	0,00 €	8 788 650,90 €
2031	1 106 258,09 €	296 280,24 €	809 977,85 €	0,00 €	0,00 €	7 967 457,82 €
2032	1 063 263,48 €	267 813,88 €	795 449,60 €	0,00 €	0,00 €	7 157 479,97 €
2033	1 003 467,52 €	240 942,77 €	762 524,75 €	0,00 €	0,00 €	6 362 030,37 €
2034	949 567,75 €	215 113,84 €	734 453,91 €	0,00 €	0,00 €	5 599 505,62 €
2035	904 299,88 €	191 541,17 €	712 758,71 €	0,00 €	0,00 €	4 865 051,71 €
2036	753 672,45 €	168 667,83 €	585 004,62 €	0,00 €	0,00 €	4 152 293,00 €
2037	648 405,64 €	147 558,05 €	500 847,59 €	0,00 €	0,00 €	3 567 288,38 €
2038	528 420,11 €	129 186,72 €	399 233,39 €	0,00 €	0,00 €	3 066 440,79 €
2039	483 087,58 €	112 947,80 €	370 139,78 €	0,00 €	0,00 €	2 667 207,40 €
2040	474 324,99 €	98 251,20 €	376 073,79 €	0,00 €	0,00 €	2 297 067,62 €



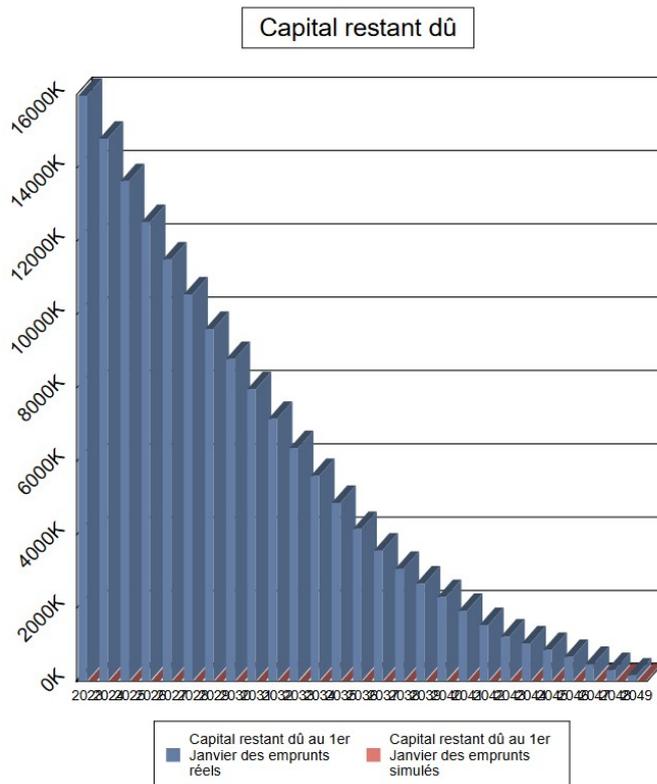
2041	469 460,92 €	82 969,34 €	386 491,58 €	0,00 €	0,00 €	1 920 993,83 €
2042	382 935,07 €	67 443,61 €	315 491,46 €	0,00 €	0,00 €	1 534 502,25 €
2043	239 652,95 €	56 428,30 €	183 224,65 €	0,00 €	0,00 €	1 219 010,79 €
2044	231 094,56 €	48 419,90 €	182 674,66 €	0,00 €	0,00 €	1 035 786,14 €
2045	231 041,23 €	40 047,16 €	190 994,07 €	0,00 €	0,00 €	853 111,48 €
2046	221 262,54 €	31 310,61 €	189 951,93 €	0,00 €	0,00 €	662 117,41 €
2047	190 624,70 €	22 374,56 €	168 250,14 €	0,00 €	0,00 €	472 165,48 €
2048	163 261,80 €	14 952,63 €	148 309,17 €	0,00 €	0,00 €	303 915,34 €
2049	163 261,80 €	7 655,63 €	155 606,17 €	0,00 €	0,00 €	155 606,17 €

Diagramme de remboursement





### Evolution du capital restant dû



### III.B.4 Synthèse

Le compte administratif 2022 fait apparaître le bilan cumulé suivant :

	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	5 811 842,48 €	6 592 236,96 €
Dépenses	4 983 793,47 €	6 142 040,73 €
Bilan	828 049,01 €	450 196,23 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>1 278 245,24 €</b>

Le résultat financier est positif cette année. Cela révèle une bonne gestion financière du service.



## IV INDICATEURS DE PERFORMANCES

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement/nombre d'abonnés potentiel des zones d'assainissement collectif)	Non Connu
<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (120 pts)</b>	<b>95 points</b>
<b>Partie A : Plan des réseaux (15 pts)</b>	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et des points d'autosurveillance : 10 pts	10 points
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour prendre en compte les travaux réalisés : 5 pts	5 points
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 pts)</b>	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons du réseau avec le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, la précision cartographique pour au moins 50 % du linéaire et procédure de mise à jour du plan des réseaux intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux : 10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10 % supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90 % : 1 à 5 pts	5 points
Inventaire des réseaux avec pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour 50 % du réseau au moins (10 pts) – Un point supplémentaire attribué par tranche de 10 % supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90 % : (5ème point si informations sur dates pour 95 % du linéaire)	0 point
<b>Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur réseaux (75 pts)</b>	
Plan des réseaux avec altimétrie des canalisations sur au moins 50 % du linéaire total : 10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10 % supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90 % : 1 à 5 pts	5 points
Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relevage, DO...) : 10 pts	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements existants : 10 pts	10 points
Existence d'un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon : 10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : 10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10 pts	10 points
<b>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</b>	<b>OUI</b>
<b>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</b>	<b>OUI</b>



<b>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</b>	OUI
<b>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation</b>	100,00%
<b>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</b> Nombre de dossier d'indemnisation suite à débordement/inondation :	0
<b>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (au moins deux par an)</b>	0
<b>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau</b>	OUI
<b>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (120 pts)</b>	<b>90 points</b>
<b>Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)</b>	
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	0 point
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI =20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =30 pts, NON = 0 pts)	30 points
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	0 point
<i>Partie B et C : pris en compte seulement si Partie A &gt;ou = à 80 pts</i>	
<b>Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)</b>	
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	0 point
<b>Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)</b>	
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	10 points
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	5.5 ans
<b>Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente</b>	Non connu
<b>Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations</b>	OUI



Taux moyen de renouvellement des réseaux (y compris réhabilitation)	0.67 %
---	--------

<b>EVALUATION DE L'INSCRIPTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DANS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
<b>1°) Qualité du service à l'utilisateur :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- taux de réclamations</li><li>- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées,</li><li>- taux de débordement dans les locaux des usagers</li></ul>	Pas d'outil spécifique Non connu 0
<b>2°) Gestion financière et patrimoniale :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</li><li>- durée d'extinction de la dette</li><li>- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</li><li>- nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</li></ul>	<0,1 % 5,5 années 90/120 points 0
<b>3°) Performance environnementale :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- conformité de la collecte des effluents</li><li>- conformité des équipements d'épuration,</li><li>- conformité de la performance des ouvrages d'épuration,</li><li>- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation,</li><li>- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.</li></ul>	Oui Oui Oui 100 % 90/120 points



## **V GRANDES DECISIONS PRISES EN 2022**

### **V.A Évolutions du cadre réglementaire**

#### **V.A.1 Arrêté ministériel du 21 juillet 2015**

L'arrêté du 22 juin 2007 constituait le fil conducteur des obligations réglementaires s'appliquant aux collectivités, maîtres d'ouvrages, de stations d'épuration et à leurs exploitants.

Ce texte a été abrogé en 2015 et remplacé par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un certain nombre d'évolutions et des précisions y sont données sur les règles de conception des ouvrages, sur leur exploitation et leur entretien, leur surveillance et sur l'évaluation de leur conformité.

L'un des principaux objectifs de ce texte, est l'amélioration du suivi des rejets non traités par temps de pluie et leur limitation, notamment en amont des systèmes d'épuration, sur les réseaux de collecte des eaux usées.

Pour les points concernant directement la CAPCA, on peut noter les évolutions suivantes :

- plus d'obligation à réaliser des bilans 24h pour l'autosurveillance des stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 200 EH ;
- obligation de réaliser des bilans 24h tous les ans pour les stations de 1000 EH, au lieu d'une fois tous les 2 ans précédemment ;
- surveillance accrue des déversements par temps de pluie avec une autosurveillance réglementaire sur les déversoirs d'orage situés sur des tronçons collectant une charge supérieure à 2 000 EH, voire sur des déversoirs placés sur des tronçons de plus faibles capacités, si les services de la Police de l'Eau l'imposent, au vu des enjeux relatifs à la qualité du milieu récepteur ;
- prise en compte des trop-pleins des postes de refoulement dans les points soumis à la même autosurveillance réglementaire que les déversoirs d'orage.
- établissement de cahiers de vie pour les Agglomérations d'assainissement produisant une charge polluante inférieure à 2 000 EH, ce document constituant un manuel d'autosurveillance simplifié avec une description :
  - du système d'assainissement, de son exploitation et de sa gestion ;
  - de l'organisation de sa surveillance ;
  - de son suivi.

La publication de cet arrêté va donc modifier le nombre de bilans 24h à faire réaliser par l'EPCI. Par ailleurs, il risque d'entraîner une évolution du nombre de points d'autosurveillance réglementaires soumis à contrôle.

Enfin, un important travail sera à réaliser, pour répondre à l'obligation de mise en place des cahiers de vie.

#### **V.A.2 Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République**

La loi NOTRe, par certains de ses aspects, va impacter l'activité de la CAPCA. Ces éléments sont ceux indiqués ci-dessous.

#### **Arrêté du 29 décembre 2015 – SISPEA**



Depuis le 29 décembre 2015, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent renseigner chaque année le système d'information SISPEA en y enregistrant différents indicateurs relatifs à leurs ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

La CAPCA a choisi de confier le renseignement de ces données, à un organisme extérieur. L'organisme retenu à l'issue d'une consultation étant le SATESE Ardèche Drôme.

### **Redéfinition du périmètre géographique des intercommunalités**

La loi NOTRe a fixé de nouveaux seuils de population minimale pour les intercommunalités. La définition du nouveau SDCI qui est entrée en vigueur au 01/01/2017, s'est traduit par la fusion d'intercommunalités.

Dans le cadre de cette loi, La Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE a fusionné avec La Communauté de Communes du Pays de Vernoux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **VI PERSPECTIVES 2023**

Lors de l'exercice 2023, seront poursuivis des travaux engagés en 2022 mais non finalisés ou non réalisés, tels que :

- Privas : amélioration du siphon situé sous la rivière Ouvèze (coût : 206 871 € HT) ;
- Beauchastel : travaux de réhabilitation et de raccordement au réseau d'eaux usées du quartier de l'Île Blaud (coût : 101 735 € HT) ;
- Saint-Sauveur de Montagut : travaux de restructuration du réseau principal d'eaux usées et préparation pour une mise en séparatif entre le pont et la Rue des Ecoles (coût restant : 20 000 € HT) ;
- La Voulte sur Rhône : poursuite de l'amélioration du fonctionnement des déversoirs d'orage et de la restructuration des réseaux (coût : 244 639,37 € HT).

L'année 2023 devrait voir également le lancement de nouvelles opérations, et notamment :

- St Sauveur de Montagut : Création d'une nouvelle station d'épuration et des réseaux permettant son raccordement (coût Phase 1 : 382 359,60 HT + 288 000 € HT)
- Gourdon : Création d'une station d'épuration et des réseaux permettant son raccordement (coût : 91 913 € HT + 132 686,08 € HT)
- Saint-Fortunat : Reprise du réseau d'assainissement collectif pour le quartier Avezac (coût : 133 827,50 € HT) ;
- Beauchastel : Raccordement du réseau d'assainissement de la commune sur le réseau du Chambenier afin de ne plus alimenter la STEP de Beauchastel qui ne répond plus aux normes sanitaires exigées par l'Etat (coût : 835 000 € HT) ;
- Beauchastel : Mise en séparatif et reprise des réseaux d'eaux usées au quartier des Prunus (coût : 105 000 € HT) ;
- Saint-Laurent du Pape : travaux de restructuration du réseau principal d'eaux usées et préparation pour une mise en séparatif au niveau de la Grand'Rue et Rue Pied de l'Endroit (coût : 300 000 € HT) ;
- Flaviac : Reprise des réseaux d'eau usées en centre bourg (coût : 340 000 € HT) ;
- Lyas : raccordement du hameau du Roure au réseau d'eaux usées (coût : 980 000 € HT) ;
- Les Ollières sur Eyrieux : Mise en séparatif et reprise des réseaux ruelle de l'Eyrieux (coût : 125 000 € HT).



## **VII ANNEXES\_RAD 2022**

- RAD 2022\_SAUR\_EU CHAMBENIER
- RAD 2022\_SUEZ\_EU\_OUVEZE
- RAD 2022\_VEOLIA EU\_B6831\_VERONNE V1
- RAD 2022\_VEOLIA EU\_B6951\_BEAUCHASTEL V1
- RAD 2022\_VEOLIA\_EU\_B6221\_ST LAURENT DU PAPE V1
- RAD 2022\_VEOLIA\_EU\_B6471\_VERNOUX V1